République Du Cameroun
Paix - Travail - Patrie

Republic Of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

Le journal des

Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
e-JDM
Pridesoft Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance

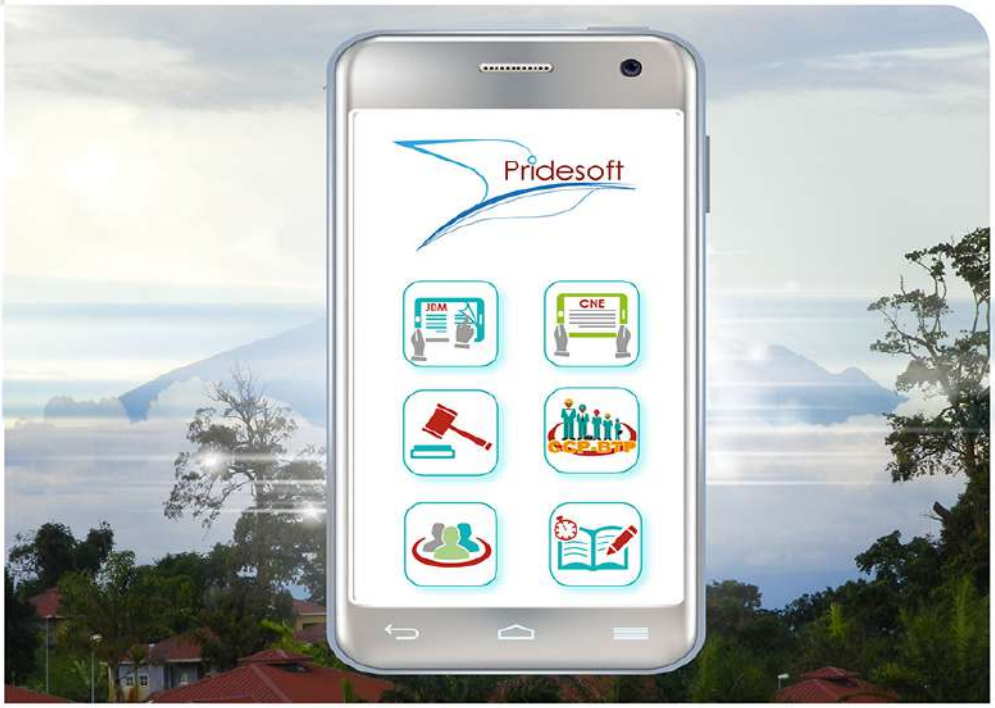

Gratuit sur Google play

SANTE PUBLIQUE	03	INFRASTRUCTURE	02	EDUCATION	05
SOCIAL	04	ADMINISTRATION	22	ECONOMIE	01
RURAL	08	GOUVERNANCE PUBLIQUE	26	ENERGIE	01

N° 2622
16 Aout 2022
16 August 2022
5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009
E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

ARMP
Agence de Régulation des Marchés Publics

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique

Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boite mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique

Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) : .....

N° Carte Contribuable(*) : .....

N ° Registre de Commerce(*) : .....

Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA

Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(**) : ..... B.P. : .....

Tél.(*): ..... Fax : .....

E-mail(*) : .....

Site web : .....

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO☐ AOIR☐ AONO☐ AONR☐ BC☐ DC☐ DP☐ AMI/ASMI☐ GG☐

Exercice(*) : .....

Référence(*) : .....

Maître d'Ouvrage(*) : .....Autorité Contractante : .....

Objet(*) : .....

.....

Montant(en chiffres)(*) : .....

Date Signature(*) : .....

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*): (N° Compte ARMP)

☐ Express Union ***(N° 91190008943026)***

☐ CC EC-SA ***(N° 100-017265-314-30)***

☐ BICEC ***(N° 97568660005/16)***

☐ Banque Atlantique ***(N° 9510173000510)***

☐ SCB-CAMEROUN ***(N° 9000019311691)***

☐ Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) : .....

Date de Versement(*) : .....

Documents Joints à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐Oui ☐Non | Copie Carte Contribuable : ☐Oui ☐Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐Oui ☐Non | Copie Registre de Commerce : ☐Oui ☐Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....

CACHET SIGNATURE ET NOM ICI

B.P.: 6604 Yaoundé - Cameroun

222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

222 20 60 43 / 222 20 33 26

infos@armp.cm www.armp.cm

Date :.....

SOMMAIRE

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
1	**Reference**	1780-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°1780-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ SANLAM, BP : 12125 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 1 : GLOBALE DOMMAGE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
2	**Reference**	012/AONO/C- KALFOU /CIPM-TR/2022 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/C- KALFOU /CIPM-TR/2022 DU 04/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF AVEC TRIBUNE A KALFOU, COMMUNE DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE L'EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	23-08-2022
3	**Reference**	000346/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000346/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION DE SUIVI DES ARMES ET MUNITIONS AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (EXTENSION AU NIVEAU DES SERVICES LOCAUX ET COLLECTE DES DONNÉES).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
4	**Reference**	000344/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000344/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS DU DÉPARTEMENT DU KOUNG-KHI.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
5	**Reference**	007/AONO/MINADER/CIPM/2022 DU 10 AOUT 2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/AONO/MINADER/CIPM/2022 DU 10 AOUT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DE DEUX (02) VEHICULES DE TYPE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	01-09-2022

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
6	Reference	008/DC/C.KLE/CIPM/AI/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°008/DC/C.KLE/CIPM/AI/2022 DU 08/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU SITE DE BERKEDE DANS LE CADRE DE « L'OPERATION SAHEL VERT (LOT 2) », COMMUNE DE KAELE, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINEPDED TRANSFÉRÉ, EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	31-08-2022
7	Reference	000342/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000342/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
8	Reference	000345/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000345/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES SERVEURS DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
9	Reference	000336/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000336/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'ASSAMBA.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
10	Reference	000340/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000340/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE MVANGAN.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
11	Reference	000338/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000338/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DIANG.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
12	**Reference**	047/D/CUN/CABM/CIPM/2022 DU 11/08/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N°047/D/CUN/CABM/CIPM/2022 DU 11/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION D'UN L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 10 (DIX) ROUES ALA COMMUNAUTE URBAINE DE NKONGSAMBA
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
13	**Reference**	006/DC/C.KLE/CIPM/AI/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°006/DC/C.KLE/CIPM/AI/2022 DU 08 AOÛT 2022 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU SITE DE BERKEDE DANS LE CADRE DE « L'OPERATION SAHEL VERT (LOT 1) », COMMUNE DE KAELE, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINEPDED TRANSFÉRÉ, EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	31-08-2022
14	**Reference**	7/AD/C-MKO/SP/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°07/AD/C-MKO/SP/CIPM/2022 ADDITIF N°07 RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N°0011DC1C-MOUANKO/CIPM12022 DU 221 0712022 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTE INTEGRES (CSI) DIBONGO ET OLOMBE DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO, AUTORITE CONTRACTANTE, PORTE A LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANTSOUMISSIONNE A LA DEMANDE DE COTATION N°0011DC1C-MOUANKO1CIPM/2022 DU 221 07/2022 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTE INTEGRES (CSI) DIBONGO ET OLOMBE DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGAMARITIME, REGION DU LITTORAL, QUE LADITE DEMANDE DE COTATION EST MODIFIE COMME SUIT :
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
15	**Reference**	000333/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000333/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE CINQUANTE (50) KITS INFORMATIQUES AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
16	**Reference**	000016/C/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000016/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001599 ACDCPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 LANCÉ POUR LA FOURNITURE DES LICENCES DES LOGICIELS PROPRIÉTAIRES ET ANTIVIRUS AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
17	Reference	010/TRADEX/DG/CIPM/22 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°010/TRADEX/DG/CIPM/22 DU PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010 /AONO/TRADEX/CIPM/2022 DU 22 JUIN 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET LA POSE DES POMPES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
18	Reference	1783-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°1783-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ SAAR, BP : 11834 YAOUNDÉ, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 4 : RESPONSABILITÉ CIVILE CHEF D'ENTREPRISE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
19	Reference	000023/C/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000023/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001596/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES SERVEURS DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
20	Reference	000347/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000347/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR STATISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
21	Reference	000343/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000343/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS DU DÉPARTEMENT DU NDÉ.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
22	Reference	000335/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000335/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEFOU- ET-AKONO.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
23	**Reference**	000341/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000341/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
24	**Reference**	0005281/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ N° 0005281/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 DU 23 MAI 2022 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOMDE DE DOUALA. -
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
25	**Reference**	010/TRADEX/DG/CIPM/22 Lire
	Titre/objet	DECISION N°010/TRADEX/DG/CIPM/22 DU PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010 /AONO/TRADEX/CIPM/2022 DU 22 JUIN 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET LA POSE DES POMPES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
26	**Reference**	000334/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000334/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA FOURNITURE DES LICENCES DES LOGICIELS PROPRIÉTAIRES ET ANTIVIRUS AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
27	**Reference**	ADDITIF N°08/AD/C-MKO/SP/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°08 RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22.07.2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE MULTI FONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) DE MOUANKO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORALLE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO, AUTORITE CONTRACTANTE, PORTE A LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNE A LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22.07.2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE MULTI FONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) DE MOUANKO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL, QUE LADITE DEMANDEDE COTATION EST MODIFIEE COMME SUIT :REPORT DES OFFRES L'OUVERTURE DES OFFRES INITIALEMENT PREVU LE 12 AOUT 2022 EST REPORTEE AU 24 AOUT 2022 DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA COMMUNE DE MOUANKO.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
28	**Reference**	ADDITIF 1 Lire
	Titre/objet	ADDITIF 1 AU DAO N°01 (A) RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES VOIES BOKOU-BOUYOUMENOU (04,50 KM) LOT 1, BOYABOGO ECOLE-OMASSA-MARCHE BALIAMA - CARREFOUR KASSA - CARREFOUR BOYABISSOUMBI (07 KM) LOT2, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
29	**Reference**	ADDITIF 1 Lire
	Titre/objet	ADDITIF 1 AU DAO NO 03 (A) RELATIF LA CONSTRUCTION DE DEUX SALLES D'HOSPITALISATION AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BAKOA-BOYAMAGAGNE (LOT 1), DANS LA COMMUNE D'OMBESSA
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
30	**Reference**	09/AD /C-MKO/SP/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°09/AD /C-MKO/SP/CIPM/2022 ADDITIF N°09 RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°003/ADC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU-- 22/07/2022 POUR L'EQUIPEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE PONGO SONGO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO, AUTORITE CONTRACTANTE, PORTE A LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNE A LA DEMANDE DE COTATION N°00/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR L'EQUIPEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE PONGO SONGO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL, QUE LEDIT APPEL D'OFFRES EST MODIFIE COMMESUITREPORT DES OFFRES L'OUVERTURE DES OFFRES INITIALEMENT PREVU LE 12 AOUT 2022 EST REPORTEE AU 24 AOUT 2022 DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA COMMUNE DE MOUANKO.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
31	**Reference**	12/C/CAD5/CABM/CIGAMP/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°012/C/CAD5/CABM/CIGAMP/2022 DU 23 JUILLET 2022 PORTANT PUBLICATION DES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°13/AONO/CADS/CIPM/2022 DU 24 JUIN 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE GBPS DE MASSOUMBOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA V, DEPARTEMENT DU WOURI.MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE DE LA COMMUNE DE DOUALA 5.FINANCEMENT : BIP - EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
32	**Reference**	N° 32 /CRP/CAFAN/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 32 /CRP/CAFAN/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2022 DU 30/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LÀ BIBLIOTHEQUE D'AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AFANLOUM.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
33	**Reference**	010/TRADEX/DG/CIPM/22 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°010/TRADEX/DG/CIPM/22 DU PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010 /AONO/TRADEX/CIPM/2022 DU 22 JUIN 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET LA POSE DES POMPES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
34	**Reference**	016/AONO/CRLT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°016/AONO/CRLT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MORGUE DE L'HOPITAL DE DISTRICT DE YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	07-09-2022
35	**Reference**	A/171/C/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° A/171/C/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM DU 03 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/AA/2022 DU 18 FEVRIER 2022 POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA FABRICATION, A LA FOURNITURE ET A L'INSTALLATION DES TABLES BANCS ET DES BUREAUX (CHAISES ET TABLES) DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.FINANCEMENT : CONVENTION CCM 3017 01 J (AFD/REPUBLIQUE DU CAMEROUN) DU C2D-EDUCATION
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
36	**Reference**	0005281/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUÉ N° 0005281/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 DU 23 MAI 2022 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOMDE DE DOUALA. -
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
37	**Reference**	0411/B1/10601/D/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 0411/B1/10601/D/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/2022 DU 02 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE AFFÉRENTE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 001/AMI/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/AA/2022 DU 18/02/2022 POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGÉ DE LA MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE À LA FABRICATION, À LA FOURNITURE ET À L'INSTALLATION DES TABLES BANCS ET DES BUREAUX (CHAISES ET TABLES) DANS CERTAINES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST, SUR FINANCEMENT DE LACONVENTION CCM 3017 01 J (AFD/REPUBLIQUE DU CAMEROUN) DU C2D-EDUCATION.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
38	**Reference**	1781-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°1781-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ NSIA BP : 2759 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 2 : ENGINS FLOTTANTS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
39	**Reference**	000020/C/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000020/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001602/AONOPU/ MINAT/CIPM/ /2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KIIKI.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
40	**Reference**	000019/C/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000019/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 01601/AONOPU/MINAT/CIPM /2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA CONSTRUCTION DE CINQ (05) SOUS-PRÉFECTURES.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
41	**Reference**	000021/C/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000021/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001603/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA SÉLECTION D'UN ET/OU DES CABINETS, BUREAUX D'ÉTUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE LA MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
42	**Reference**	000022/C/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000022/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001606/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA SÉLECTION D'UN ET/OU DES CABINETS, BUREAUX D'ÉTUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE L'ÉLABORATION DES PLANS D'ORGANISATION DES SECOURS (PLANS ORSEC) DES DÉPARTEMENTS DE LA MENOUA, DU NDE ET DU KOUNG-KHI.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
43	**Reference**	12/AONO/C.TOK/CIPM/TBEC/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 12/AONO/C-TOK/CIPM-BEC DU 25/07/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION AU CSI DE MAKALINGAÏ, COMMUNE DE TOKOMBERE, DEPARTEMENT DU MAVO-SAVA, REGION DE L'EXTREME-NORDFINANCEMENT : BIP-MINSANTE, EXERCICE 2022 IMPUTATION : 5640047 06641372 523316 611 ; AUTORISATION : IX06012
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	16-08-2022

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
44	**Reference**	000026/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000026/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001597/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR L'ACQUISITION DE CINQUANTE (50) KITS INFORMATIQUES AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
45	**Reference**	000017/C/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000017/C/MINAT/2022 DU 08 AOÛT 2022 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001605/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA SÉLECTION D'UN ET/OU DES CABINETS, BUREAUX D'ÉTUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE L'ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES À RISQUES DE LA RÉGION DE L'EST.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
46	**Reference**	000018/C/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000018/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001600/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEFOU- ET-AKONO.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
47	**Reference**	000024/C/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000024/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001598/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION DE SUIVI DES ARMES ET MUNITIONS AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (EXTENSION AU NIVEAU DES SERVICES LOCAUX ET COLLECTE DES DONNÉES).
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
48	**Reference**	000339/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000339/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE MBANG.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
49	**Reference**	013/2022/AONO/C/KALFOU/ CIPM-BEC Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/2022/AONO/C/KALFOU/ CIPM-BEC DU 04/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS LATRINES A QUATRE (04) COMPARTIMENTS AU CSI DE ZARIA DANS L'ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINSANTE POUR L'EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	23-08-2022

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
50	**Reference**	002/RNIT/BCC/ITB/2022 Lire
	Titre/objet	RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER N°002/RNIT/BCC/ITB/2022 OF _09 AUGUST 2022_ FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTING FIRM FOR THE CONTROL AND SUPERVISION OF COMPONENTS 2 & 4 PROJECTS IN THE CITY OF BAMENDA AS PART OF THE–C2D - URBAN PROGRAM “REGIONAL CAPITAL 2” .
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	27-09-2022
51	**Reference**	1782-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 Lire
	Titre/objet	DÉCISION N°1782-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ CHANAS, BP. 109 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 3 : MATÉRIEL TERRESTRE DE L’APPEL D’OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D’ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A
52	**Reference**	000337/D/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 000337/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE D’ENDOM.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
53	**Reference**	N° 55/DM/CAFAN/SG/22 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N° 55/DM/CAFAN/SG/22PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LÀ BIBLIOTHEQUE D’AFANLOUM, DANS LA COMMUNE D’AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
54	**Reference**	014/D/CAD5/CABM/CIGAMP/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION N°014/D/CAD5/CABM/CIGAMP/2022 PORTANT PUBLICATION DES AVIS D’APPEL D’OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D’URGENCE N°13/AONO/CADS/CIPM/2022 DU 24 JUIN 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE GBPS DE MASSOUMBOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA V, DEPARTEMENT DU WOURI.MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE DE LA COMMUNE DE DOUALA 5.FINANCEMENT : BIP - EXERCICE 2022.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A
55	**Reference**	ADDITIFN°7 Lire
	Titre/objet	MAITRE D’OUVRAGE DELEGUE : PREFECTURE DE MFOU DOSSIER D’APPEL D’OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D’URGENCE N°10 /AONO / J05/ CDPM/2022 DU 21 JUILLET 2022 REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UNE ADDUCTION D’EAU POTABLE HYBRIDE (A ENERGIE SOLAIRE ET A ENERGIE ELECTRIQUE) DANS LALOCALITE DE MEBOUGOU-ESSIMEL DANS LA COMMUNE DE SOA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE. ADDITIFN°7 PORTANT SUR
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
56	**Reference**	DECISION 008/D/SG/CUK/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION 008/D/SG/CUK /CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LAVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT ENPROCEDURE D'URGENCE N° 001 BIS/A0NO/PU/CIPM/CUK DU 14/07/2012 RELATIF A L'ACQUISITION DE TROIS (03) VEHICULES PICK UP DE LUXE 4X4 DOUBLE CABINE FULL OPTION A LA COMMUNAUTE URBAINE DE KRIBI DEPARTEMENT L'OCEAN, REGION DU SUD
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
57	**Reference**	007/AONO/CR-AD/SG/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AAONO/CR-AD/SG/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL ET DU MOBILIER DE BUREAU POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA EN PROCEDURE D'URGENCEEXERCICE 2022
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	12-09-2022
58	**Reference**	O1/DC/C.NGAN'HA/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°O1 DE LA LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONN° O1/DC/C.NGAN'HA/CIPM/2022 DU 01 AVRIL 2022PORTANT MODIFICATION DE LA LISTE RESTREINTE, LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE ET LA DATE DE DEPOT ET OUVERTURE DES OFFRES RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°01 /DC/C.NGANHA/CLPM/2022 DU 01 AVRIL 2022 POUR LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE CHARGEE DE L'EXECU TION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT D'UN MARCHÉ À BÉTAIL À TCHABBAL-DJALINGO DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRÉ 3 EN APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGROPASTORALES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU VOLET AGROPASTORAL FED PNDP R2 DANS LE DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA. FINANCEMENT : - AFD/PNDP (MONTANT HORS TAXES) - BIP/ETAT FONDS DE CONTRE PARTIE (MONTANT TVA)IMPUTATION
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
59	**Reference**	002bis/AONO/C.MERI/CIPM/TBEC/2022 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002BIS/AONO/C.MERI/CIPM/TBEC/2022 DU 05/08/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE GODOLA GROUPE 1 DANS LA COMMUNE MERI. DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEDUB-RT) EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	25-08-2022
60	**Reference**	006/AONO/CR-AD/SG/CIPM/2022 DU 11 AOUT 2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CR-AD/SG/CIPM/2022 DU 11 AOUT 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS POUR GARDIENS SUR LE SITE DEFINITIF DU SIEGE DU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA A MARDOCK-NGAOUNDERE
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	12-09-2022

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
61	**Reference**	001third/AONO/CUK/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 001 THIRD/A0NO/PU/CUK/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 POUR LA FOURNITUREDE TROIS VEHICULES PICK-UP DE LUXE 4X4 DOUBLE CABINE FULL OPTION À LA COMMUNAUTE URBAINE DE KRIBI
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	30-08-2022
62	**Reference**	10/AONO/C.MERI/CIPM/TBEC/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/C.MERI/CIPM/TBEC/2022 DU 05/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES AIRES D'ABATTAGE DANS LES LOCALITES DE MINGUILIYA ET MERI DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, EXERCICE 2022 ; IMPUTATION : 56 27 100 02 641350 523318 821 ; AUTORISATION DE DEPENSE N° : IX02923
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	25-08-2022
63	**Reference**	13/AONO/C.TOK/CIPM/TBEC/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/ C.TOK/CIPM/BEC/2022 DU 25/07/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE (01) SALLE DE CLASSE A L'EP TALA-NDUEL DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DÉPARTEMENT MAYO SAVA, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORDFINANCEMENT : BIP-MINEDUB, EXERCICE 2022 ; IMPUTATION : 56 15102 01 641372 523314 426 AUTORISATION ; IX01402
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	16-08-2022
64	**Reference**	005/2022/DC/C-KALFOU/CIPM-AG Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°005/2022/DC/C-KALFOU/CIPM-AG DU 04/08/2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CMPJ DE KALFOU, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	23-08-2022
65	**Reference**	008/AONO/MINADER/CIPM/2022 DU 10 AOUT 2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 008/AONO/MINADER/CIPM/2022 DU 10 AOUT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE POUR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	01-09-2022
66	**Reference**	000025/C/MINAT/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 000025/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001595/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA SÉLECTION D'UN ET/OU DES CABINETS, BUREAUX D'ÉTUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR STATISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
67	**Reference**	014/ONIT/BCC/ITB/2022 Lire
	Titre/objet	OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°014/ONIT/BCC/ITB/2022 OF 11/08/2022 FOR THE EXECUTION OF THE WORKS FOR THE CONSTRUCTION OF MARKETS IN THE CITY OF BAMENDA IN TWO LOTS
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	21-09-2022
68	**Reference**	012/AONO/CUD/CIPM/2022 DU 16/08/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CUD/CIPM/2022 DU 16/08/2022 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU GUICHET UNIQUE DE LA CUD SIS A BONANJOFINANCEMENT :BUDGET CUD – EXERCICES 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	27-09-2022
69	**Reference**	014/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE DE MISSOLE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. (EN PROCEDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL, EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	08-09-2022
70	**Reference**	015/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 POUR FOURNITURE ET INSTALLATION DU COURANT FORT A L'HOPITAL DE DISTRICT DE YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL. (EN PROCEDURE D'URGENCE) FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, (BIP) DU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL, EXERCICE 2022
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	07-09-2022
71	**Reference**	019CUN/CM/CIPM/2022 DU 11/08/2022 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°019CUN/CM/CIPM/2022 DU 11/08/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DEMANDE DE COTATION NUMEROS - 01/DC/CUN/CIPM/2022 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 10 (DIX) ROUES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NKONGSAMBA
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A
72	**Reference**	004/2022/DC/C-KALFOU/CIPM-AG Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 004/2022/DC/C-KALFOU/CIPM-AG DU 04/08/2022 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL D'ALPHABETISATION A KALFOU, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	23-08-2022

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
73	**Reference**	003/2022/DC/C/KALFOU/CIPM Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 003/2022/DC/C/KALFOU/CIPM DU 04/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CREATION D'UNE FORET COMMUNAUTAIRE A MISKINE, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	23-08-2022
74	**Reference**	11/AONO/C.TOK/CIPM/AI/2022 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/C.TOK/CIPM/AI/2022 DU 27/07/2022 EN PROCEDURE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION DEAU A MAKALINGAI, DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BIP MINEE 2022
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	16-08-2022
75	**Reference**	16/DM/C-PTA/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE /DM/C-PTA/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09(BIS)/AAONO/CPTA/CIPM/2022 DU 29/05/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DECERTAINES PISTES AGRICOLES DE LA COMMUNE DE PITOA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD, EN PROCEDURE D'URGENCE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A
76	**Reference**	03/C/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUE/UCP/RAF/SPM/2022 Lire
	Titre/objet	PORTANT ANNULATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUE/UCP/CSPM/RAF/SPM/2022 DU 12 JUILLET 2022 POUR ACHAT DE DEUX (02) GROUPES ELECTROGENES D'AU MOINS 15 KVA AVEC INVERSEUR AUTOMATIQUE, Y COMPRIS LES ABRIS, L'INSTALLATION ET LA FORMATION DU PERSONNEL A L'UTILISATION.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A
77	**Reference**	15/DM/C-PTA/2022 Lire
	Titre/objet	DECISION MUNICIPALE N°15/DM/C-PTA/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE N°02/ACDM/C-PTA/CIPM/2022 DU 27/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU MASSIF FORESTIER DE MBOURA -TCHOLLARAM DANS LA COMMUNE DE PITOA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE REGION DU NORD
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A
78	**Reference**	04/DC/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUE/UCP/CSPM/RAF/22 Lire
	Titre/objet	04/DC/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUE/UCP/CSPM/RAF/SPM/2022 DU 12 AOUT 2022POUR ACHAT DE DEUX (02) GROUPES ELECTROGENES D'AU MOINS 15 KVA AVEC INVERSEURAUTOMATIQUE, Y COMPRIS LES ABRIS, L'INSTALLATION ET LA FORMATION DU PERSONNEL A L'UTILISATION
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	07-09-2022

#	RESUME DES CONSULTATIONS	
79	**Reference**	22/AONO/ADC/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 22/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA FINANCEMENT :SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. EXERCICE 2022, LIGNE 23800102.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	12-09-2022
80	**Reference**	23/AONO/ADC/CIPM/2022 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°23/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	13-09-2022

PORT AUTONOME DE DOUALA

DÉCISION N°1780-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ SANLAM, BP : 12125 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 1 : GLOBALE DOMMAGE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0856/21/CA/PAD du 22 Décembre 2021 portant adoption du budget du Port Autonome de Douala pour l'exercice 2022 ;
VU l'instruction générale n° 007/22/DG/PAD du 06 Janvier 2022 fixant le cadre général de l'exécution du budget du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0933-22/CA/PAD du 30 Mai 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnement et Services du Port Autonome de Douala ;

VU le Dossier d'Appel d'Offres n° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022 pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.
VU le Compte rendu de la 30 ème session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du 29 Juillet 2022 ;

Considérant les nécessités de service,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er.- La Société**SANLAM, BP : 12125 Douala,** est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offre National Ouvert N° 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 23 Mai 2022 **pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.**

- **MONTANT DU MARCHÉ : 273 869 674 F CFA TTC ;**

- **DELAI D'EXÉCUTION : trois (03) ans**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifiée au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

COMMUNE DE KALFOU

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/C- KALFOU /CIPM-TR/2022 DU 04/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF AVEC TRIBUNE A KALFOU, COMMUNE DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE L'EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
56 16 007 03 64 1330 523313 56

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF AVEC TRIBUNE A KALFOU, Le Maire de la Commune de **KALFOU**, autorité Contractante,lance pour le compte de la Commune de **KALFOU**, en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert.

2. Consistance des prestations

Les travaux constitués en trois lots comprennent :

- Lot n° 000 : Les travaux préparatoires et études du site du complexe ;
- Lot n° 100 : les travaux d'aménagement du terrain de Football ;
- Lot 200 : les travaux de fondation de la construction de la tribune.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **40 000 000** (**quarante millions**) de francs CFA.

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère des Sports et de l'Education Physique l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation suivante :

Ligne n°**:** 56 16 007 03 64 1330 523313 561

AUTORISATION DE DEPENSE : IX01833

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la commune de **KALFOU**, à partir de 07 heures à 15 heures

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la commune de **KALFOU** au lancement des offres, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **(50 000)** francs CFA **(Cinquante Mille**) au titre des frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au service Départementale de passation des Marchés Publics du Mayo-Danay x, au plus tard le 23/08/**2022,** date limite de réception des offres **à 10 heures** et devra porter la mention:

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 012/AONO/C- KALFOU /CIPM-TR/2022 DU 04/08/2022

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX

DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF AVEC TRIBUNE A KALFOU, COMMUNE DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **90 jours** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans pièce 12 du DAO, une somme de **800 000 (Huit cent Cinquante mille) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, …), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture de tous plis se fait en **un (01) seul temps.**

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 23/08/2022 à 11 heures précises par la Commission de Passation des Marchés auprès du Maire de la commune de **KALFOU**, dans la salle de réunion de ladite Commune..

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraine le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

Pièces Administratives

- Dossier incomplet,
- Absence de la caution de soumission,
- Pièce falsifiée ou non authentique,

Offre Technique :

- Dossier incomplet,
- Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
    - Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf 29 critères essentiels sur quarante-deux 42,

Offre financière :

- Offre financière incomplète,
- Pièce non conformes,
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,
- Absence d'un sous-détail de prix,
- sous-détail de prix irréaliste et erroné.

14.2 : Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur 0**3 critères** ;
    - Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
    - Matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
    - Méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
    - Références de l'entreprise sur **10 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la commune de KALFOU, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de **KALFOU** à **KALFOU**, à partir des 07 heures à 15 heures Tél/Fax :……

KALFOU le 4 Aout 2022

Le MAIRE

GOGOBELE Jean

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000346/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION DE SUIVI DES ARMES ET MUNITIONS AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (EXTENSION AU NIVEAU DES SERVICES LOCAUX ET COLLECTE DES DONNÉES).

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence 001598/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 du 25 mai 2022 pour le développement d'une application de suivi des armes et munitions au profit du Ministère de l'Administration Territoriale (extension au niveau des services locaux et collecte des données);
Considérant l'offre formulée par l'entreprise EMC ENGINEERING Sarl;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1 er . Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise **EMC ENGINEERING Sarl, BP : 13 998 Yaoundé, Tél : 222 21 79 53 // 699 93 38 84**, la Lettre-Commande relative au développement d'une application de suivi des armes et munitions au profit du Ministère de l'Administration Territoriale (extension au niveau des services locaux et collecte des données),pour unmontant de**trente-neuf millions, sept cent quarante-six mille vingt-cinq (39 746 025) francs CFA, TTC**.

Article 2 .-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de trois **(03) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000344/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS DU DÉPARTEMENT DU KOUNG-KHI.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 001606/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 du 25 mai 2022 pour la sélection d'un et/ou des cabinets, bureaux d'études ou entreprises en vue de l'élaboration des Plans d'Organisation des Secours (Plans ORSEC) des Départements de la Menoua, du Nde et du Koung-Khi;
Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire PLANET INTEGRETED CONSULTANTS pour le lot n°3 : Élaboration du Plan d'Organisation des Secours du Département du Koung-Khi ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1 er . Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise **PLANET INTEGRETED CONSULTANTS ; BP : 8982 Douala ; Tél : 695 29 67 95 // 699 94 46 05**, la Lettre-Commande relative à l'élaboration du Plan d'Organisation des Secours du Département du Koung-Khi,pour unmontant de**Quinze millions (15 000 000) francs CFA, TTC**.

Article 2 .-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de trois **(03) mois** , à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/AONO/MINADER/CIPM/2022 DU 10 AOUT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DE DEUX (02) VEHICULES DE TYPE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET DU PCP-AMO, EXERCICE 2022

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, relatif à l'acquisition de deux (02) véhicules pick-up 4x4 double cabine au MINADER pour le compte du Programme d'Appui à la Maitrise d'Ouvrage des Administrations du secteur rural (**PCP-AMO**)**.**

2. Consistance des prestations

La prestation du présent Appel d'Offres comprend la fourniture de deux **(02)** véhicules pick-up 4x4 au MINADER.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de**56 000 000 FCFA** (Cinquante-six millions) de Francs CFA TTC,

4. Allotissement

Cet Appel d'Offres National Ouvert est constitué d'un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises agréées, de droit camerounais et justifiant de capacités techniques et financières pour la fourniture des véhicules.

6. Financement

La fourniture, objet du présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence est financée par le **BIP MINADER-Budget du PCP-AMO, Exercice 2022.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés, Téléphone : 222 22 16 24, 3e chalet), dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés, Téléphone : 222 22 16 24, 3e chalet) dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de soixante-huit mille **(68 000)**francs CFA payable au Poste Comptable du Trésor territorialement compétent.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (**07**) exemplaires dont un (**01**) original et six (**06**) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des Marchés du MINADER Téléphone : 222 22 16 24, 3e chalet au plus tard **le 01er septembre 2022 à 14 heures**, et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/MINADER/CIPM/2022 DU

10 AOUT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DE DEUX (02) VEHICULES DE TYPE PICK UP 4X4 DOUBLE CABINE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

1. Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison desdits véhicules objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) Mois calendaires**.
2. La livraison se fera au Parc Automobile de l'Etat (Garage Administratif Central de Yaoundé).

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant **d'un million cent vingt mille (1 120 000)** de Francs CFA etvalable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet,…), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en **un temps.**
L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu **le 01er septembre 2022 à 15 heures** par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural dans la salle de conférences de la DESA.
NB Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée,

14. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires
- Absence du cautionnement de soumission;
- Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non-respect des modèles de pièces(pièces en l'annexe 09) ;
- Absence des prospectus détaillés originaux avec photos en couleurs, accompagnés des fiches techniques du fabricant décrivant la fourniture proposée même dans les copies ;
- Absence de l'autorisation du fabricant ou du distributeur agréé ;
- Absence du certificat de garantie ;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années ;
- Non-satisfaction d'au moins **4 sur 5 de oui** des critères essentiels ;
- Non-respect d'une caractéristique technique majeure contenue dans le tableau ci-après :

Caractéristiques majeures	**Valeurs**
	Pick-up

Cylindrée	Supérieur ou égal à 2986 cc
Garde au sol	Supérieur ou égal à 282 mm
Nombre de places assises	Supérieur ou égal à 5 places
Nombre de portes :	Supérieur ou égal à 04
Source d'énergie	Gasoil
Empattement	Supérieur ou égal à 3085 mm
Capacité du réservoir	Supérieur ou égal à 80 litres
Puissance fiscale :	Inférieur ou égal à 09 CV
Couple maxi :	Supérieur ou égal à 197 Nm /2200 /tr-mn

2- Critères essentiels

L'évaluation de l'offre technique portera sur les critères énoncés dans le tableau ci-dessous:

N°	CRITERES ESSENTIELS	POSITIF (OUI)	NEGATIF (NON)
1	Référence du soumissionnaire : Avoir exécuté au moins une (**01**) livraison similaire au cours des trois (**03**) dernières années.		
2	Satisfaction d'au moins 80% des autres caractéristiques techniques :		
3	Disponibilité des pièces de rechanges et service après-vente (Disponibilité des ateliers de réparation, disponibilité d'un personnel permanent et qualifié)		
4	Délai de livraison ? 03 mois		
5	Preuves d'acceptation des conditions du marché : Cahier des Clauses Administratives Particulières **(**CCAP) et Descriptif des Fournitures remplis, paraphés daté et signés à la dernière page		

Pour qu'une offre soit retenue pour l'analyse financière, elle devra satisfaire tous les critères éliminatoires et au moins **4 sur 5 de oui** des critères essentiels.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (**90**) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés, Téléphone : 2 22 22 16 24, 3e chalet).
Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

YAOUNDE le 10 Aout 2022

Le MINISTRE

MBAIROBE Gabriel

COMMUNE DE KAELE

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°008/DC/C.KLE/CIPM/AI/2022 DU 08/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU SITE DE BERKEDE DANS LE CADRE DE « L'OPERATION SAHEL VERT (LOT 2) », COMMUNE DE KAELE, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINEPDED TRANSFÉRÉ, EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
56 28 002 06 641326 522114 931

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2022, le Maire de la Commune de KAELE, Autorité Contractante, lance un avis de Consultation pour la réalisation des travaux de de reboisement du site de BERKEDE dans le cadre de « L'OPERATION SAHEL VERT ».

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Marché comprennent :

- Surveillance des sites reboisés ;

3. Cout Prévisionnel

10 000 000 (Dix Millions) de FCFA TTC

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le Territoire National.

6. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2022 sur la ligne d'Imputation Budgétaire : 56 28 002 06 641326 522114 931

7. Consultation du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Commune de KAELE au Bureau de Suivi des Marchés et des Projets Communaux, dès publication du présent avis

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Commune de KAELE au Bureau de Suivi des Marchés et des Projets Communaux, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, au titre des frais d'achat du dossier, **vingt mille (20 000) francs CFA** auprès de la Recette municipale de la Commune de KAELE.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme telles, devra être déposée à la Commune de KAELE au Bureau de Suivi des Marchés et des Projets Communaux, au plus tard le **31 AOÛT 2022 à 10 heures** et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°008/DC/C.KLE/CIPM/AI/2022 DU 08 AOÛT 2022 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU SITE DE BERKEDE DANS LE CADRE DE « L'OPERATION SAHEL VERT (lot 2) », COMMUNE DE KAELE, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

"n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le Maitre d'Ouvrage est de **90 jours**.

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

Les offres doivent être reçues à la Commune de KAELE au Bureau de Suivi des Marchés et des Projets Communaux aux dates et heure fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire. Date limite de réception des offres **Le 31/08/2022 à 10 heures**

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance de dépouillement par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de KAELE, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées ci-dessous: Date et heure d'ouverture des plis le **31/08/2022 à 11 heures** Lieu d'ouverture des plis Salle de Dépouillement de la Commune de KAELE

14. Critères d'évaluation

11. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront notamment sur :

1. L'absence d'une pièce dans le dossier administratif ;

2. La fausse déclaration ou pièce falsifiée.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours et aux heures ouvrables, auprès du Bureau de Suivi des Marchés et des Projets de la Commune de KAELE, Tél : 697 04 54 02 / 677 86 88 36. **NB : « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants: 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».**

MAROUA le 8 Aout 2022

Le MAIRE

NKRUMAH Jean

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000342/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°001603/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 du 25 mai 2022 pour la sélection d'un et/ou des cabinets, bureaux d'études ou entreprises en vue de la mise à jour du schéma directeur informatique du Ministère de l'Administration Territoriale;
Considérant l'offre formulée par l'entreprise TEAM INFORMATION SYSTEM SARL;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1 er . Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise **TEAM INFORMATION SYSTEM SARL, Tél:77 98 82 51** , la Lettre-Commande relative à la mise à jour du schéma directeur informatique du Ministère de l'Administration Territoriale,pour unmontant de **Vingt-neuf millions, cinq cent soixante-quatorze mille (29 574 000) francs CFA, TTC**.

Article 2 .-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de trois **(03) mois** , à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000345/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES SERVEURS DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°001596/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 du 25 mai 2022 pour l'aménagement de la salle des serveurs du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Considérant l'offre formulée par l'entreprise SPRINT-PAY;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er. Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise **SPRINT-PAY, Tél: 56 60 40 70 // 657 67 89 74; BP:1342 Yaoundé**, la Lettre-Commande relative à l'aménagement de la salle des serveurs du Ministère de l'Administration Territoriale,pour unmontant de **Quarante-huit millions, dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (48 018 398) francs CFA, TTC**.

Article 2 .-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de trois **(03) mois** , à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000336/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'ASSAMBA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 01601/AONOPU/MINAT/CIPM /2022 du 25 mai 2022 pour la construction de cinq (05) Sous-Préfectures;
Considérant l'offre formulée par le Groupement GLOBAL BUILDING FOR AFRICA // DYNAMIC EASY COMPANY Sarl pour le lot n°1 : Construction de la Sous-Préfecture d'ASSAMBA;
Considérant le Procès-Verbal de négociation entre le Ministère de l'Administration Territoriale et le Groupement GLOBAL BUILDING FOR AFRICA // DYNAMIC EASY COMPANY Sarl;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er. Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué au **Groupement GLOBAL BUILDING FOR AFRICA // DYNAMIC EASY COMPANY Sarl, BP:891 Yaoundé-Olezoa; Tél: 677 43 47 80**, le Marché relatif à la construction de la Sous-Préfecture d'ASSAMBA,pour unmontant de**Quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quarante-quatre mille trois cent vingt-six (98 944 326) francs CFA, TTC.**

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de huit **(08) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000340/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE MVANGAN.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 01601/AONOPU/MINAT/CIPM /2022 du 25 mai 2022 pour la construction de cinq (05) Sous-Préfectures;
Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire CONCEPT ENGINEERING CAMEROON pour le lot n°5 : Construction de la Sous-Préfecture de MVANGAN;
Considérant le Procès-Verbal de négociation entre le Ministère de l'Administration Territoriale et le soumissionnaire CONCEPT ENGINEERING CAMEROON ;
Considérant les nécessités de service,

D E C I D E

Article 1 er . Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise **CONCEPT ENGINEERING CAMEROON, Tél:677 527 973**, le Marché relatif à la construction de la Sous-Préfecture de MVANGAN,pour unmontant de **Quatre-vingt-dix-huit millions, sept cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent deux (98 794 302) francs CFA, TTC.**

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de huit **(08) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000338/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DIANG.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 01601/AONOPU/MINAT/CIPM /2022 du 25 mai 2022 pour la construction de cinq (05) Sous-Préfectures;
Considérant l'offre formulée par les ETS NOUB pour le lot n°2 : Construction de la Sous-Préfecture de NDIANG;
Considérant les nécessités de service,

D E C I D E

Article 1er. Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué aux **ETS NOUB Tél : 655 89 75 99** , le Marché relatif à la construction de la Sous-Préfecture de DIANG,pour unmontant de**Quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent quarante mille quatre cent quarante-neuf (98 540 449) francs CFA, TTC.**

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de huit **(08) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

COMMUNAUTE URBAINE DE NKONGSAMBA

DECISION N°047/D/CUN/CABM/CIPM/2022 DU 11/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION D'UN L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 10 (DIX) ROUES ALA COMMUNAUTE URBAINE DE NKONGSAMBA

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA VILLE DE NKONGSAMBA
Autorite Contractante
Vu la loi 2018/012 du 11 Juillct 2018 portant regime financier de l'Etat et des autrcs entites publiques ; Vu la loi n° 2019/024 du 24 decembre 2019 portant Codc General des Collectivite Territoriales Decentralisee ;
Vu La Loi n° 2019/023 du 24 decembre 2019 portant loi dc finances de la republique
Vu Le decret 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marches Publics ;
Vu Le decret N° 2001/048 du 23 fevrier 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Regulation des Marches Publics ;
Vu Le (keret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalites d'application du regime fiscal et douanicr des marches publics ;
Vu Ic decret n° 2008/019 du 17 janvier portant creation de Ia Communaute Urbaine de Nkongsamba ; Vu Le decret N° 2012/074 du 08 mars 2012, portant creation, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marches Publics ;
Vu Le decret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministere des Marches Publics ; Vu Le decret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et completant certaines dispositions du decretN°
2001/048 du 23 février 2001 portant creation, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
Vu le decret n° 2011/408 du 09 decembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifie et complete par le decret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu rarrete n° 000296/MENDDEVEL du 09 mars 2020 constatant relection du Maire de Ia Ville a ('issue du scrutin municipal du 09 fovrier 2020 dans la Communaute Urbaine de Nkongsamba, department du Moungo, region du littoral ;
Vu L'Arrete N° 093/CAB/PM du 05 novembrc 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des dossiers d'appcl d'offres ;
Vu La circulaire N° 003/CA13/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des regles regissant la passation, rexecution et Ic controls des Marches Publics,
Vu La circulaire N° 002/CA13/PM du 31 janvier 2011 portant amelioration de la performance du systeme des marches publics;
Vu La circulaire N° 003/CA13/PM du 31 janvicr 2011, relative aux modalites de gestion des changements des conditions deonomiques des marches publics ;
Vu La Circulaire N°0000242/C/MINFI du 30 Decembre 2020 Portant instructions relative ii r Execution des Lois de Finances, au Suivi et au Controle de r Execution du Budget de l'Ftat, et des autreS mites publiqucs pour rexercice 2021 ;
Considerant la demands de cotation N° 01/DC /CUN /CIPM /2022 / DU 15 JUIN 2022 en vue ('acquisition d'un Carrion Benne de 10 (Dix) Roues a La COMMUNAUTE URBAINE de NKONGSAMBA ;
Considorant Ic proces-verbal de la session du 26 MILLET 2022 la Commission Interne de Passation des Marches Publics aupres de la Communaute Urbaine de Nkongsamba ;

DECIDE

Artiecle 1er : **L'Entrcprisc l'Entreprise RED PLAST SARLBP : 2701 DOUALA** NDOGBONG deelaree adjudicataire de In Demande de Cotation nurnero 01/DC/CUN/CIPM/2022 relative a l'acquisition d'un Camion Benne de 10 (Dix) Roues a La COMMUNAUTE URBAINE de NKONGSAMBA Susvisée ct dont les earaeteristiques se presentent comic suit :

- Nature du marche : **Acquisition d'un Camion Benne de 10 (Dix) Roues a La COMMUNAUTE URBAINE de NKONGSAMBA ;**
- Montant du marche **: 49 000000 (QUARANTE NEUF MILLIONS) DE FCFA.**
- Delai d'execution **: 30 (trente jours) calendaires Ran : ler**

Article 2 : la prescntc decision sera cnrcgistrec et publiec partout ou bcsoin sera. /.

COMMUNE DE KAELE

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°006/DC/C.KLE/CIPM/AI/2022 DU 08 AOÛT 2022 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU SITE DE BERKEDE DANS LE CADRE DE « L'OPERATION SAHEL VERT (LOT 1) », COMMUNE DE KAELE, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINEPDED TRANSFÉRÉ, EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
56 28 002 06 641326 522114 931

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2022, le Maire de la Commune de KAELE, Autorité Contractante, lance un avis de Consultation pour la réalisation des travaux de de reboisement du site de BERKEDE dans le cadre de « L'OPERATION SAHEL (VERT lot 1)». 2

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Marché comprennent :

- Aménagement des pare feux ;

- Mise en place des instances locales de gestion des sites reboisés ;

- Plantation d'arbres de regarni ;

- Fourniture des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

3. Cout Prévisionnel

10 000 000 (Dix Millions) F CFA

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le Territoire National.

6. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2022 sur la ligne d'Imputation Budgétaire : 56 28 002 06 641326 522114 931

7. Consultation du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Commune de KAELE au Bureau de Suivi des Marchés et des Projets Communaux, dès publication du présent avis

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Commune de KAELE au Bureau de Suivi des Marchés et des Projets Communaux, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, au titre des frais d'achat du dossier, **Vingt mille (20 000) francs CFA** auprès de la Recette municipale de la Commune de KAELE.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme telles, devra être déposée à la Commune de KAELE au Bureau de Suivi des Marchés et des Projets Communaux, au plus tard le **31/08/2022 à 11 heures** et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°006/DC/C.KLE/CIPM/AI/2022 DU 08/08/2022 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU SITE DE BERKEDE DANS LE CADRE DE « L'OPERATION SAHEL VERT », COMMUNE DE KAELE, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le Maitre d'Ouvrage est de **90 jours**

11. Cautionnement Provisoire

N/D

12. Recevabilité des Offres

Les offres doivent être reçues à la Commune de KAELE au Bureau de Suivi des Marchés et des Projets Communaux aux dates et heure fixées dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire. Date limite de réception des offres : **Le 31/08/2022 à 11 heures**

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance de dépouillement par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de KAELE, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées ci-dessous : Date et heure d'ouverture des plis **Le 31 AOÛT 2022 à 12 heures** ; Lieu d'ouverture des plis Salle de Dépouillement de la Commune de KAELE

14. Critères d'évaluation

11. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires Les critères éliminatoires porteront notamment sur :

1. L'absence d'une pièce dans le dossier administratif ;

2. La fausse déclaration ou pièce falsifiée.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours et aux heures ouvrables, auprès du Bureau de Suivi des Marchés et des Projets de la Commune de KAELE, Tél : 697 04 54 02 / 677 86 88 36.. NB. : « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

MAROUA le 8 Aout 2022

Le MAIRE

NKRUMAH Jean

COMMUNE DE MOUANKO

ADDITIF N°07/AD/C-MKO/SP/CIPM/2022 ADDITIF N°07 RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION OUVERT N°0011DC1C-MOUANKO/CIPM12022 DU 221 0712022 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTE INTEGRES (CSI) DIBONGO ET OLOMBE DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO, AUTORITE CONTRACTANTE, PORTE A LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANTSOUMISSIONNE A LA DEMANDE DE COTATION N°0011DC1C-MOUANKO1CIPM/2022 DU 221 07/2022 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT (CMA) DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTE INTEGRES (CSI) DIBONGO ET OLOMBE DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGAMARITIME, REGION DU LITTORAL, QUE LADITE DEMANDE DE COTATION EST MODIFIE COMME SUIT :

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devraient parvenir à la Mairie de MOUANKO sous pli fermé au plus tard le **12/08/2022 à 11 heures**, heures locales et devra porter la mention : **N°001/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022** **POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CMA DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTE INTEGRES (CSI) DE DIBONGO ET OLOMBE DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL** **« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devraient parvenir à la Mairie de MOUANKO sous pli fermé au plus tard le **24/08/2022 à 11 heures**, heures locales et devra porter la mention : **N°001/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022** **POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CMA DE MOUANKO ET DES CENTRES DE SANTE INTEGRES (CSI) DE DIBONGO ET OLOMBE DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL** **« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres aura lieu **le 12/08/2022** à **12 heures** précises dans la salle de réunion de la Mairie de MOUANKO, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres doivent être chiffrées hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.
	Lire plutot L'ouverture des offres aura lieu **le 24/08/2022** à **12 heures** précises dans la salle de réunion de la Mairie de MOUANKO, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres doivent être chiffrées hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.

MOUANKO le 10 Aout 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000333/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DE CINQUANTE (50) KITS INFORMATIQUES AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 001597/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 du 25 mai 2022 pour l'acquisition de cinquante (50) kits informatiques au profit du Ministère de l'Administration Territoriale;
Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire MEDICIS Sarl;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er. Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise **MEDICIS Sarl, Tél: 697 86 74 63 // 657 67 89 74; BP:1158 Yaoundé**, le Marché relatif à l'acquisition de cinquante (50) kits informatiques au profit du Ministère de l'Administration Territoriale,pour unmontant de **Quatre-vingt-dix-sept millions, cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante (97 188 750) francs CFA, TTC**.

Article 2 .-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de **deux (02) mois** , à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000016/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001599 ACDCPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 LANCÉ POUR LA FOURNITURE DES LICENCES DES LOGICIELS PROPRIÉTAIRES ET ANTIVIRUS AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

L'entreprise ci-après désignée, soumissionnaire à l'Avis de Consultation sus-visé est, après délibération de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande relative audit Avis de Consultation.

Il s'agit de :

ADJUDICATAIRE	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT F CFA T.T.C	DELAI DE LIVRAISON
Ets COMEBGA, Tél : 694 59 07 13	Fourniture des licences des logiciels propriétaires et antivirus au profit du Ministère de l'Administration Territoriale	Quatorze millions, huit cent soixante-dix mille, quatre cent soixante-quinze (14 870 475) francs CFA	Quarante-cinq (45) jours

Ladite entreprise est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2eme étage, porte 214, tél.222.22.66.01, pour les formalités d'élaboration de la Lettre-Commande y afférente.

Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

TRADEX S.A

COMMUNIQUE N°010/TRADEX/DG/CIPM/22 DU PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010 /AONO/TRADEX/CIPM/2022 DU 22 JUIN 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET LA POSE DES POMPES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

le Directeur Général de la société TRADEX S.A. communique :

L'entreprise SAMIN BP : 12424 Douala, est déclarée adjudicataire des Marchés objet de l'Appel d'Offres susmentionné comme suit :

Lot N°	MONTANT (FCFA HT)	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI D'EXECUTION
1	Cinquante un millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq (**51 992 125**)	Soixante-deux millions six cent neuf (**62 000 609**)	Trois (03) mois
2	Cent onze millions deux cent trente-huit mille cent quatre (**111 238 104**)	Cent trente-deux millions six cent cinquante un mille quatre cent trente neuf (**132 651 439**)	Trois (03) mois

Par ailleurs, les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus, sont invités à passer retirer leurs offres auprès du secrétariat de la Cellule des Marchés (CMA) de TRADEX S.A., à l'adresse ci-après dans un délai maximum de quinze jours, faute de quoi celles-ci seront détruites :

Secrétariat de la CMA-TRADEX.

B.P: 1468 Bonanjo Douala-Cameroun

Tél. 233 43 63 75 / 233 43 63 76

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission pour les entreprises soumissionnaires non retenues, ayant participé à l'Appel d'Offres susvisé.

DOUALA le 16 Aout 2022

Le DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

NGONDI OWONA Alain Francis

PORT AUTONOME DE DOUALA

DÉCISION N°1783-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ SAAR, BP : 11834 YAOUNDÉ, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 4 : RESPONSABILITÉ CIVILE CHEF D'ENTREPRISE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0856/21/CA/PAD du 22 Décembre 2021 portant adoption du budget du Port Autonome de Douala pour l'exercice 2022 ;
VU l'instruction générale n° 007/22/DG/PAD du 06 Janvier 2022 fixant le cadre général de l'exécution du budget du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0933-22/CA/PAD du 30 Mai 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnement et Services du Port Autonome de Douala ;

VU le Dossier d'Appel d'Offres 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 23 Mai 2022 **pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.** ;
VU le Compte rendu de la 30 ème session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du 29 Juillet 2022 ;
Considérant les nécessités de service,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er.- La Société **SAAR,** BP :11834 Yaoundé est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offre National Ouvert N° 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 23 Mai 2022 **pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.**

- **MONTANT DU MARCHÉ : 109 739 262 F CFA TTC ;**
- **DELAI D'EXÉCUTION : trois (03) ans.**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifiée au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 8 Aout 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000023/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001596/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES SERVEURS DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

L'entreprise ci-après désignée, soumissionnaire à l'Avis d'Appel d'Offres sus-visé est, après délibération de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande relative audit Avis d'Appel d'Offres.

Il s'agit de :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT F CFA T.T.C	DELAI DES PRESTATIONS
Aménagement de la salle des serveurs du Ministère de l'Administration Territoriale	**SPRINT-PAY** , Tél: 56 60 40 70 // 657 67 89 74; BP:1342 Yaoundé	Quarante-huit millions, dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (48 018 398) francs CFA, TTC	Trois (03) mois

Ladite entreprise est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2eme étage porte 214, tél.222.22.66.01, pour les formalités d'élaboration de la Lettre-Commande y afférente.

Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000347/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR STATISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 001595/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 du 25 mai 2022 pour la sélection d'un et/ou des cabinets, bureaux d'études ou entreprises en vue de l'élaboration du schéma directeur statistique des services centraux du Ministère de l'Administration Territoriale;
Considérant l'offre formulée par l'entreprise ISOFT-NET;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er. Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise **ISOFT-NET, Tél: 697 97 99 02; BP:1385 Yaoundé**, la Lettre-Commande relative à l'élaboration du schéma directeur statistique des services centraux du Ministère de l'Administration Territoriale,pour unmontant de **Quarante-neuf millions, trois cent neuf mille huit cent soixante-quinze (49 309 875) francs CFA, TTC**.

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de trois **(03) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000343/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ORGANISATION DES SECOURS DU DÉPARTEMENT DU NDÉ.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 001606/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 du 25 mai 2022 pour la sélection d'un et/ou des cabinets, bureaux d'études ou entreprises en vue de l'élaboration des Plans d'Organisation des Secours (Plans ORSEC) des Départements de la Menoua, du Nde et du Koung-Khi;
Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire GLOBAL CONSULTING SERVICES (GCS) pour le lot n°2 : Élaboration du Plan d'Organisation des Secours du Département du Ndé ;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1 er . Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à l'entreprise **GLOBAL CONSULTING SERVICES (GCS) BP : 8114, Douala Tel : 699 94 57 88**, la Lettre-Commande relative à l'élaboration du Plan d'Organisation des Secours du Département du Ndé,pour unmontant de**Quinze millions (15 000 000) francs CFA, TTC**.

Article 2 .-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de trois **(03) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000335/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEFOU- ET-AKONO.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°001600/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 du 25 mai 2022 pour la construction de la résidence du Préfet du Département de la Mefou- et-Akono;
Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire CONCEPT ENGINEERING CAMEROON;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1 er . Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise **CONCEPT ENGINEERING CAMEROON, Tél : 677 527 973**, le Marché relatif à la construction de la résidence du Préfet du Département de la Mefou- et-Akono,pour unmontant de **c ent soixante-dix-huit millions, cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-dix-huit (178 584 478) francs CFA, TTC**.

Article 2 .-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de douze **(12) mois** , à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000341/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KIIKI.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 001602/AONOPU/ MINAT/CIPM/ /2022 du 25 mai 2022 pour la construction de la Sous-Préfecture de Kiiki;
Considérant l'offre formulée par le soumissionnaire CONCEPT ENGINEERING CAMEROON;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1 er . Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise **CONCEPT ENGINEERING CAMEROON, Tél : 677 527 973**, le Marché relatif à la construction de la Sous-Préfecture de Kiiki,pour unmontant de**Quatre-vingt-dix-huit millions, six cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-deux (98 689 362) francs CFA, TTC**.

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de huit **(08) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUÉ N° 0005281/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 DU 23 MAI 2022 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOMDE DE DOUALA. -

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

Les sociétés dont les noms suivent sont déclarées adjudicataires des marchés relatifs à l'appel d'offres national ouvert visé en objet :

Désignation des lots	Soumissionnaires	Montants F CFA TTC	Délai d'exécution
Lot 1 : Globale dommage	SANLAM BP :12125 Douala	273 869 874	03 ans
Lot 2 : matériel flottant	NSIA BP. 2759 Douala	799 423 463	
Lot 3 : matériel terrestre	CHANAS BP. 109 Douala	196 710 411	
Lot 4 : responsabilité civile chef d'entreprise	SAAR BP : 11834 Yaoundé	109 739 262	

Lesdites sociétés sont invitées à prendre l'attache de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement des projets de marchés y afférents.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la règlementation en vigueur. Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

DOUALA le 8 Aout 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

TRADEX S.A

DECISION N°010/TRADEX/DG/CIPM/22 DU PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010 /AONO/TRADEX/CIPM/2022 DU 22 JUIN 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET LA POSE DES POMPES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GENERAL,
Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu la Résolution n° 365/2019 du Conseil d'Administration de la société TRADEX S.A du 12 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A. ;
Vu la Résolution n°369/2019 du Conseil d'Administration de la société TRADEX S.A du 12 décembre 2019 portant désignation du Président, des Membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A ;
Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°010 /AONO/TRADEX/CIPM/2022 du 22 juin 2022, relatif à la fourniture et la pose des pompes dans certaines stations-service TRADEX ;
Considérant le Procès-Verbal N°74/CIPM-TRADEX/2021 du 1er août 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la société TRADEX S.A., relatif à l'examen du rapport de la sous-commission d'analyse des offres de l'Appel d'Offres National Ouvert susvisé ;

D E C I D E :

Article 1 : La société SAMIN BP : 12424 Douala, est déclarée adjudicataire des Marchés objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°010/AONO/TRADEX/CIPM/2022 du 22 juin 2022, pour les montants ci-après :

Lot N°	MONTANT (FCFA HT)	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI D'EXECUTION
1	Cinquante un millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq (**51 992 125**)	Soixante-deux millions six cent neuf (**62 000 609**)	Trois (03) mois
2	Cent onze millions deux cent trente-huit mille cent quatre (**111 238 104**)	Cent trente-deux millions six cent cinquante un mille quatre cent trente neuf (**132 651 439**)	Trois (03) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

DOUALA le 16 Aout 2022

Le DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

NGONDI OWONA Alain Francis

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000334/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA FOURNITURE DES LICENCES DES LOGICIELS PROPRIÉTAIRES ET ANTIVIRUS AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis de Consultation pour la Demande de Cotation en Procédure d'Urgence n°001599 ACDCPU/MINAT/CIPM/2022 du 25 mai 2022 lancé pour la fourniture des licences des logiciels propriétaires et antivirus au profit du Ministère de l'Administration Territoriale;
Considérant l'offre formulée par les ETS COMEBGA;
Considérant les nécessités de service,

D E C I D E

Article 1er. Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée aux **Ets COMEBGA, Tél : 694 59 07**, la Lettre-Commande relative à la fourniture des licences des logiciels propriétaires et antivirus au profit du Ministère de l'Administration Territoriale,pour unmontant de **quatorze millions, huit cent soixante-dix mille, quatre cent soixante-quinze (14 870 475) francs CFA, TTC**.

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de quarante-cinq **(45) jours**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des prestations.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

COMMUNE DE MOUANKO

ADDITIF N°08 RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22.07.2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE MULTI FONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) DE MOUANKO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORALLE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO, AUTORITE CONTRACTANTE, PORTE A LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNE A LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22.07.2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE MULTI FONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) DE MOUANKO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL, QUE LADITE DEMANDEDE COTATION EST MODIFIEE COMME SUIT :REPORT DES OFFRES L'OUVERTURE DES OFFRES INITIALEMENT PREVU LE 12 AOUT 2022 EST REPORTEE AU 24 AOUT 2022 DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA COMMUNE DE MOUANKO.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de MOUANKO sous pli fermé au plus tard le **12/08/2022 à 11H. 30 min**, heure locale et devra porter la mention : **N°002./DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22.07.2022** **POUR L'EQUIPEMENT DU CMPJ DE MOUANKO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL** **« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de MOUANKO sous pli fermé au plus tard le **24/08/2022 à 11H. 30 min**, heure locale et devra porter la mention : **N°002./DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22.07.2022** **POUR L'EQUIPEMENT DU CMPJ DE MOUANKO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL** **« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres aura lieu le **12/08/2022 à 12 h 30 min** précises dans la salle de réunion de la Mairie de MOUANKO, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres doivent être chiffrées hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.
	Lire plutot L'ouverture des offres aura lieu le **24/08/2022 à 12 h 30 min** précises dans la salle de réunion de la Mairie de MOUANKO, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres doivent être chiffrées hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.

MOUANKO le 10 Aout 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

PRÉFECTURE DE LA MEFOU ET AFAMBA

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : PREFECTURE DE MFOU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°10 /AONO / J05/ CDPM/2022 DU 21 JUILLET 2022 REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADDUCTION D'EAU POTABLE HYBRIDE (A ENERGIE SOLAIRE ET A ENERGIE ELECTRIQUE) DANS LALOCALITE DE MEBOUGOU-ESSIMEL DANS LA COMMUNE DE SOA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE. ADDITIFN°7 PORTANT SUR

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	**Autres**
	Au lieu de ... 1. **Non retranscription intégrale du RGAO en ses articles 4, 17(6-b), 26(1), 32(4) et 34(3)** 2. **Au niveau du RPAO** 3. **Délai de souscription mentionné dans le RPAO** 4. **Au niveau des CCAP circulaire N°002/CAB/PR du 31 juin 2011** 5. **Dans les CCAP Art 26 : « décret N° 2004/275 du 24 décembre 2004 portant code des Marchés Publics »**
	Lire plutot 1. **Retranscription intégrale du Règlement Général de l'Appel d'Offres notamment en ses articles4, 17(6-b), 26(1), 32(4) et 34(3)** 2. **Date de dépôt et d'ouverture des offres 17/08/2022 respectivement à 12 heures et à13 heures (heures locales)** 3. **L'attributaire du marché dispose d'un délai de 15 jours ouvrables à compter de sa réception pour le souscrire.** 4. **Supprimer** 5. **Remplacer par « Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ».**

MFOU le 16 Aout 2022

Le PRÉFET

KIN-NOU NANA THIERRY

COMMUNE DE MOUANKO

ADDITIF N°09/AD /C-MKO/SP/CIPM/2022 ADDITIF N°09 RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION N°003/ADC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU-- 22/07/2022 POUR L'EQUIPEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE PONGO SONGO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOUANKO, AUTORITE CONTRACTANTE, PORTE A LA CONNAISSANCE DES ENTREPRISES AYANT SOUMISSIONNE A LA DEMANDE DE COTATION N°00/DC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22/07/2022 POUR L'EQUIPEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE PONGO SONGO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL, QUE LEDIT APPEL D'OFFRES EST MODIFIE COMMESUITREPORT DES OFFRES L'OUVERTURE DES OFFRES INITIALEMENT PREVU LE 12 AOUT 2022 EST REPORTEE AU 24 AOUT 2022 DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA COMMUNE DE MOUANKO.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de MOUANKO sous pli fermé au plus tard **le 12/08/2022 à 12 Heures**, heure locale et devra porter la mention : **N° 003/ADC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22.07.2022** **POUR L'EQUIPEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE PONGO SONGO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL** **« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**
	Lire plutot Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Mairie de MOUANKO sous pli fermé au plus tard **le 24/08/2022 à 12 Heures**, heure locale et devra porter la mention : **N° 003/ADC/C-MOUANKO/CIPM/2022 DU 22.07.2022** **POUR L'EQUIPEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE PONGO SONGO DANS LA COMMUNE DE MOUANKO, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL** **« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres aura lieu **le 12/08/2022** à **13 heures précises** dans la salle de réunion de la Mairie de MOUANKO, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres doivent être chiffrées hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.
	Lire plutot L'ouverture des offres aura lieu **le 24/08/2022** à **13 heures précises** dans la salle de réunion de la Mairie de MOUANKO, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté ayant une parfaite connaissance du dossier. Les offres doivent être chiffrées hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée (TVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.

MOUANKO le 10 Aout 2022

Le MAIRE

EBWEA PIERRE HONORÉ

COMMUNE DE NGANHA

ADDITIF N°O1 DE LA LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONN° O1/DC/C.NGAN'HA/CIPM/2022 DU 01 AVRIL 2022PORTANT MODIFICATION DE LA LISTE RESTREINTE, LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE ET LA DATE DE DEPOT ET OUVERTURE DES OFFRES RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°01 /DC/C.NGANHA/CLPM/2022 DU 01 AVRIL 2022 POUR LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE CHARGEE DE L'EXECU TION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT D'UN MARCHÉ À BÉTAIL À TCHABBAL-DJALINGO DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDÉRÉ 3 EN APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGROPASTORALES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU VOLET AGROPASTORAL FED PNDP R2 DANS LE DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA. FINANCEMENT : - AFD/PNDP (MONTANT HORS TAXES) - BIP/ETAT FONDS DE CONTRE PARTIE (MONTANT TVA)IMPUTATION

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Participation et origine
	Au lieu de ... La participation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ci-après ayant participé à l'atelier de formation sur l'approche HIMO : Confere tableau pieces jointes
	Lire plutot La participation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ci-après ayant participé à l'atelier de formation sur l'approche HIMO : Confere tableau pieces jointes

2	Remises des offres
	Au lieu de ... Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. Ils doivent être déposées, en sept (07) exemplaires (un original et 6 copies) contenant une « version scannnée » de la copie originale dons une dé USB marqués comme tels, à l'adresse ci-dessous au plus tard le **22 Avril 2022 à 14 heures précises**, au Sécrclariat Particulier du Maire de la Commune de NGAN'HA les jours ouvrables ou aux numéros de téléphone suivant : : (+237) 671 31 18 31/695 85 32 32 / 691.84.74.34 ou a la Cellule Régionale de Coordination PNDP Adamaoua, tél. : +237 691 85 98 52 / 691.84.74.34 .(heure locale et contenant la mention : *« Demande de Cotations* *N° /DC/C.NGAN'HA/CIPM/2022 DU .* *pour la sélection d'une entreprise chargée de l'éxécution des travaux de Construction et équipement d'un marché à bétail à Tchabbal-Djalingo dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er en appui au Développement des filières agropastorales dans le cadre de la mise en oeuvre du volet agropastoral FED PNDP R2 dans le Département de la Vina, Région de l'Adamaoua* *A n 'ouvrir qu 'en séance de dépouillement des offres ».*

2	Remises des offres
	Lire plutot Les offres resteront valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. Ils doivent être déposées, en sept (07) exemplaires (un original et 6 copies) contenant une « version scannnée » de la copie originale dons une dé USB marqués comme tels, à l'adresse ci-dessous au plus tard le **27 Avril 2022 à 14 heures précises**, au Sécrclariat Particulier du Maire de la Commune de NGAN'HA les jours ouvrables ou aux numéros de téléphone suivant : : (+237) 671 31 18 31/695 85 32 32 / 691.84.74.34 ou a la Cellule Régionale de Coordination PNDP Adamaoua, tél. : +237 691 85 98 52 / 691.84.74.34 .(heure locale et contenant la mention : *« Demande de Cotations* *N° /DC/C.NGAN'HA/CIPM/2022 DU .* *pour la sélection d'une entreprise chargée de l'éxécution des travaux de Construction et équipement d'un marché à bétail à Tchabbal-Djalingo dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 1er en appui au Développement des filières agropastorales dans le cadre de la mise en oeuvre du volet agropastoral FED PNDP R2 dans le Département de la Vina, Région de l'Adamaoua* *A n 'ouvrir qu 'en séance de dépouillement des offres ».*

3	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la Commune de Ngan'ha, **le 22 Avril 2022 à 15 heures, à NGANMIA** dans la salle de Réunion de la Mairie de Ngan'ha Tel: (+237) 671 31 18 31/695 85 32 32/691.84.74.34 par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NGAN'HA. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
	Lire plutot L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la Commune de Ngan'ha, **le 27 Avril 2022 à 15 heures, à NGANHA** dans la salle de Réunion de la Mairie de Ngan'ha Tel: (+237) 671 31 18 31/695 85 32 32/691.84.74.34 par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NGAN'HA. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans le procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

NGANHA le 19 Avril 2022

Le MAIRE

AMINOU MOHAMADOU

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5E (KOTO)

COMMUNIQUE N°012/C/CAD5/CABM/CIGAMP/2022 DU 23 JUILLET 2022 PORTANT PUBLICATION DES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°13/AONO/CADS/CIPM/2022 DU 24 JUIN 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE GBPS DE MASSOUMBOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA V, DEPARTEMENT DU WOURI.MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE DE LA COMMUNE DE DOUALA 5.FINANCEMENT : BIP - EXERCICE 2022.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAME DE LA COMMUNE DE DOUALA 5 Communique :

Par DECISION N°014/D/CAD5/CABM/CIGAMP/2022 du 27/07/2022 La Lettre -Commands objet de l'Appel d'Offres susvisé est attribuées au sournissionnaire ci-apres

ATTRIBUTAIRE	MONTANT (F CFA)	DELAI D'EXECUTION
DYNAMITE CONSTRUCTION SARL. BP:9192 Douala Tel : 677.89.13.95	**6 677 000 HT** **7 962 323 TTC**	TROIS(3) MOM

Lientreprise ci-dcssus represeatie par DYNAMITE CONSTRUCTION SARL cat invitee presenter, darns 1cs sept (07) jours suivant la publication du present communique, a la Mairie de la Commune de Douala Pw, vise a BONAMOUSSADI, porte 309, pour l'etablissement des projets Leture-Commands.

DOUALA le 27 Juillet 2022

Le MAIRE

MFEUNGWANG Richard

COMMUNE D'AFANLOUM

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 32 /CRP/CAFAN/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011/AONO/SG/CIPM-CAFAN/2022 DU 30/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LÀ BIBLIOTHEQUE D'AFANLOUM, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE D'AFANLOUM.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2022.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune d'Afanloum communique : par décision N° 55/DM/CAFAN/SG/22 du 11 Aout 2022, le Marché objet de la consultation sus visée **est attribué** au soumissionnaire **eTS .tn ENGINEERING ; pour un montant de 6 998 408** ***(Six Millions neuf Cent Quatre-Vingt Dix Huit Mille quatre Cent huit) Francs CFA,*** *délai d'exécutionde* ***02 (deux) Mois.***

Ledit attributaire, est invité à se présenter à la Mairie d'Afanloum dès diffusion du présent communiqué, en vue de l'établissement du projet de Lettre Commande y relatif.

AFANLOUM le 11 Aout 2022

Le MAIRE

MEYANGA EPSE NOAH MARIE ANGELE

TRADEX S.A

COMMUNIQUE N°010/TRADEX/DG/CIPM/22 DU PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010 /AONO/TRADEX/CIPM/2022 DU 22 JUIN 2022, RELATIF À LA FOURNITURE ET LA POSE DES POMPES DANS CERTAINES STATIONS-SERVICE TRADEX

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

le Directeur Général de la société TRADEX S.A. communique :

L'entreprise SAMIN BP : 12424 Douala, est déclarée adjudicataire des Marchés objet de l'Appel d'Offres susmentionné comme suit :

Lot N°	MONTANT (FCFA HT)	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI D'EXECUTION
1	Cinquante un millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cent vingt-cinq (**51 992 125**)	Soixante-deux millions six cent neuf (**62 000 609**)	Trois (03) mois
2	Cent onze millions deux cent trente-huit mille cent quatre (**111 238 104**)	Cent trente-deux millions six cent cinquante un mille quatre cent trente neuf (**132 651 439**)	Trois (03) mois

Par ailleurs, les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus, sont invités à passer retirer leurs offres auprès du secrétariat de la Cellule des Marchés (CMA) de TRADEX S.A., à l'adresse ci-après dans un délai maximum de quinze jours, faute de quoi celles-ci seront détruites :

Secrétariat de la CMA-TRADEX.

B.P: 1468 Bonanjo Douala-Cameroun

Tél. 233 43 63 75 / 233 43 63 76

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission pour les entreprises soumissionnaires non retenues, ayant participé à l'Appel d'Offres susvisé.

DOUALA le 16 Aout 2022

Le DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

NGONDI OWONA Alain Francis

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°016/AONO/CRLT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MORGUE DE L'HOPITAL DE DISTRICT DE YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Président du Conseil Régional du Littoral lance, pour le compte de sa Région, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour les travaux de réhabilitation de la Morgue de l'Hôpital de District de Yabassi, Département du Nkam, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent :
- Travaux de réfection de la peinture ;
- Installation du système frigorifique ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **neuf millions (9 000 000)** francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC).

4. Allotissement

Les travaux du présent appel d'offres sont organisés en un (01) lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises et/ou groupement d'entreprises de droit camerounais justifiant d'une expérience établie dans le domaine des bâtiments et travaux publics.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget du Conseil Régional de l'exercice 2022, Imputation **221100.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté **au Conseil Régional du Littoral sise à Bonanjo**.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au **Conseil Régional du Littoral**, sis à Bonanjo, dès publication du présent avis sur présentation de l'original d'une quittance de **vingt mille (20 000) francs CFA** non remboursable, payable uniquement au dans le compte **n° 33598800001-81** intitulé **"Compte Spécial CAS-ARMP''** ouvert dans toutes les **Agences BICEC** .Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.
Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la Quittance.

9. Remises des offres

Les Offres sont établies en français ou en anglais, en huit (08) exemplaires (un (01) original et six (06) copies marquées comme tels. Une version numérique des offres gravée sur CD-ROM doit également être transmise. Elles devront être scellées, cachetées et parvenir au Conseil Régional du Littoral, sis à Bonanjo au plus tard le **07 SEPTEMBRE 2022 à 11 heures**, heure locale, sur décharge et porteront la mention :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°016/AONO/CRLT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022
POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MORGUE DE L'HOPITAL DE DISTRICT YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **deux (02) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.
Ce délai comprend le temps nécessaire pour produire toute la documentation technique, réaliser les travaux et réceptionner les travaux exécutés.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **cent quatre-vingt mille (180 000) FCFA** valable pendant cent vingt (120) jours au-delà du délai de validité des Offres et établie par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances (MINFI).

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de leurs Offres respectives.
Elle aura lieu le **07 SEPTEMBRE 2022 à 12 heures**, heure locale, dans la salle de réunion de la commission interne de passation des marchés publics du Conseil Régional du Littoral.

14. Critères d'évaluation

Le système de notation des Offres se fera par mode binaire (oui / non) et portera sur les critères ci-après dont le détail est donné dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) :

Critères éliminatoires :
Les critères éliminatoires ci-après sont valables autant pour l'évaluation du dossier administratif que pour l'évaluation des offres techniques et financières.
Il s'agit de :

1. Dossier administratif incomplet ou non-conformité d'une pièce après le délai de 48 heures ;
2. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
3. Fausse déclaration, pièce falsifiée ou scannée ou non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres (la CIPM se réserve le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
4. Note technique inférieure à 80% de « oui » ;
5. Omission de renseigner un prix unitaire quantifié dans le BPU ou DQE ;
6. Absence d'un sous-détail des prix.
7. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés au cours des trois dernières années et l'absence dans le répertoire annuel des entreprises défaillantes établi par le Ministre des Marchés Publics.

Critères essentiels de qualification :

1. Présentation générale de l'Offre ……..oui/non;
2. Références de l'entreprise dans les réalisations similaires……..oui/non ;
3. Qualification et expérience du Personnel Clé……oui/non ;
4. Méthodologie et planning……oui/non ;
5. Moyens logistiques (matériels utilisés)……oui/non ;
6. Rapport de visite du site assorti des photos……oui/non;
7. Situation financière……..oui/non ;
8. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page, signé,
9. daté et cacheté à la dernière……..oui/non.

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page, signé,
daté et cacheté à la dernière……..oui/non ;
NB : seules les offres ayant obtenues une note technique d'au moins 80% de oui des sous critères essentiels seront admises à l'évaluation de leur offre financière

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont la proposition financière a été évaluée la **moins disante** en incluant le cas échéant les rabais proposés

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Conseil Régional du Littoral, à Bonanjo.
Dénonciation des cas de corruption
Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP, aux numéros ci-après : 673 205 725 ou 699 370 748
Additif à l'Appel d'Offres
Le Président du Conseil Régional du Littoral, Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres.

DOUALA le 12 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

COMMUNIQUE N° A/171/C/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM DU 03 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/AA/2022 DU 18 FEVRIER 2022 POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA FABRICATION, A LA FOURNITURE ET A L'INSTALLATION DES TABLES BANCS ET DES BUREAUX (CHAISES ET TABLES) DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.FINANCEMENT : CONVENTION CCM 3017 01 J (AFD/REPUBLIQUE DU CAMEROUN) DU C2D-EDUCATION

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Education de Base, Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance des Consultants ayant participé à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sous rubrique que, par décision **N° 0411/B1/10601/D/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/2022 du 02 Août 2022,** le Consultant **ATANGANA CHARLES, Tél.**: **(+237) 699 00 60 90/673 89 82 06** a été déclaré adjudicataire de la Lettre Commande y relative pour un montant de **8 085 150 (huit millions quatre-vingt-cinq mille cent cinquante)** francs CFA **Toutes Taxes Comprises** et un délai de **six (06) mois**.

Le Consultant retenu est par conséquent appelé à bien vouloir prendre attache avec l'Unité de Gestion, Suivi et Coordination du Programme C2D-Education, sise derrière la Délégation Générale à la Sûreté Nationale à Nlongkak, pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les Consultants n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs propositions sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, elles seront détruites.

YAOUNDE le 3 Aout 2022

Le MINISTRE

ETOUNDI NGOA Laurent Serge

PORT AUTONOME DE DOUALA

COMMUNIQUÉ N° 0005281/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 DU 23 MAI 2022 POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOMDE DE DOUALA. -

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Directeur Général du Port Autonome de Douala communique :

Les sociétés dont les noms suivent sont déclarées adjudicataires des marchés relatifs à l'appel d'offres national ouvert visé en objet :

Désignation des lots	Soumissionnaires	Montants F CFA TTC	Délai d'exécution
Lot 1 : Globale dommage	SANLAM BP :12125 Douala	273 869 874	03 ans
Lot 2 : matériel flottant	NSIA BP. 2759 Douala	799 423 463	
Lot 3 : matériel terrestre	CHANAS BP. 109 Douala	196 710 411	
Lot 4 : responsabilité civile chef d'entreprise	SAAR BP : 11834 Yaoundé	109 739 262	

Lesdites sociétés sont invitées à prendre l'attache de la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala, pour l'établissement des projets de marchés y afférents.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine à la Division des Marchés Publics et des Contrats de Partenariat du Port Autonome de Douala.

Passé ce délai, les offres seront détruites conformément à la règlementation en vigueur. Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

DOUALA le 8 Aout 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

DECISION N° 0411/B1/10601/D/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/2022 DU 02 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE AFFÉRENTE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 001/AMI/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/AA/2022 DU 18/02/2022 POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGÉ DE LA MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE À LA FABRICATION, À LA FOURNITURE ET À L'INSTALLATION DES TABLES BANCS ET DES BUREAUX (CHAISES ET TABLES) DANS CERTAINES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA KADEY, RÉGION DE L'EST, SUR FINANCEMENT DE LACONVENTION CCM 3017 01 J (AFD/REPUBLIQUE DU CAMEROUN) DU C2D-EDUCATION.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE
Vu la Constitution du Cameroun ;
Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2022 ;
Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°001/AMI/MINEDUB/SG/DRFM/UGSC-C2DE/EPM/AA/2022 du 18/02/2022 pour la sélection d'un consultant individuel chargé de la maitrise d'œuvre relative à la fabrication, à la fourniture et à l'installation des tables bancs et des bureaux (chaises et tables) dans certaines écoles primaires publiques du Département de la Kadey, Région de l'Est;
Vu le Rapport d'analyse des dossiers de Manifestation d'Intérêt reçus;
Vu le Procès-Verbal de la séance d'adoption du rapport d'analyse des dossiers de Manifestation d'Intérêt reçus et du projet de Lettre Commande par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Education de Base ;
Vu la proposition financière du candidat ;
Vu le procès-verbal de négociation avec le Consultant ATANGANA Charles;

DECIDE :

Article 1er : Le Consultant Individuel **ATANGANA CHARLES, Tél.**: **(+237) 699 00 60 90/673 89 82 06** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt susvisé pour un montant de **8 085 150 (huit millions quatre-vingt-cinq mille cent cinquante)** francs CFA **Toutes Taxes Comprises** et un délai de **six (06) mois**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 2 Aout 2022

Le MINISTRE

ETOUNDI NGOA Laurent Serge

PORT AUTONOME DE DOUALA

DÉCISION N°1781-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ NSIA BP : 2759 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 2 : ENGINS FLOTTANTS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0856/21/CA/PAD du 22 Décembre 2021 portant adoption du budget du Port Autonome de Douala pour l'exercice 2022 ;
VU l'instruction générale n° 007/22/DG/PAD du 06 Janvier 2022 fixant le cadre général de l'exécution du budget du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0933-22/CA/PAD du 30 Mai 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnement et Services du Port Autonome de Douala ;
VU le Dossier d'Appel d'Offres 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 23 Mai 2022 **pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.**
VU le Compte rendu de la 30 ème session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du 29 Juillet 2022 ;
Considérant les nécessités de service,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er.- La Société**NSIA BP : 2759 Douala,** est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offre National Ouvert N° 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 23 Mai 2022 **pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.**

- **MONTANT DU MARCHÉ : 799 423 463 F CFA TTC ;**

- **DELAI D'EXÉCUTION : trois (03) ans.**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifiée au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 8 Aout 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000020/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001602/AONOPU/ MINAT/CIPM/ /2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE KIIKI.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

L'entreprise ci-après désignée, soumissionnaire à l'Avis d'Appel d'Offres sus-visé est, après délibération de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, déclarée adjudicataire du Marché relatif audit Avis d'Appel d'Offres.

Il s'agit de :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT F CFA T.T.C	DELAI DE LIVRAISON
Construction de la Sous-Préfecture de Kiiki	CONCEPT ENGINEERING CAMEROON, Tél:677 527 973	Quatre-vingt-dix-huit millions, six cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-deux (98 689 362) francs CFA, TTC	Huit (08) mois

Ladite entreprise est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2eme étage, porte 214, tél.222.22.66.01, pour les formalités d'élaboration du Marché y afférent.

Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000019/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 01601/AONOPU/MINAT/CIPM /2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA CONSTRUCTION DE CINQ (05) SOUS-PRÉFECTURES.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :
Les entreprises ci-après désignées, soumissionnaires à l'Avis d'Appel d'Offres sus-visé sont, après délibération de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, déclarées adjudicataires des Marchés relatifs audit Avis d'Appel d'Offres.
Il s'agit de :

N°	PROJETS	ADJUDICATAIRES	MONTANTS F CFA T.T.C	DELAIS DE CONSTRUCTION
1	Construction de cinq (05) Sous-Préfectures : Lot n° 1 : Construction de la Sous-Préfecture d'ASSAMBA	Groupement GLOBAL BUILDING FOR AFRICA // DYNAMIC EASY COMPANY Sarl; BP:891 Yaoundé-Olezoa; Tél: 677 43 47 80	Quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quarante-quatre mille trois cent vingt-six (98 944 326)	Huit (08) mois
2	Construction de cinq (05) Sous-Préfectures : Lot n° 2 : Construction de la Sous-Préfecture d'ENDOM	ETS AMINA, BP : 8393 Yaoundé, Tél : 655 18 33 69	Quatre-vingt-dix-sept millions six cent vingt mille six cent quarante-quatre (97 620 644)	Huit (08) mois
3	Construction de cinq (05) Sous-Préfectures : Lot n°3 : Construction de la Sous-Préfecture de DIANG	ETS NOUB Tél : 655 89 75 99	Quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent quarante mille quatre cent quarante-neuf (98 540 449)	Huit (08) mois
4	Construction de cinq (05) Sous-Préfectures : Lot n° 4 : Construction de la Sous-Préfecture de MBANG	Groupement GLOBAL BUILDING FOR AFRICA // DYNAMIC EASY COMPANY Sarl; BP:891 Yaoundé-Olezoa; Tél: 677 43 47 80	Quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quarante-quatre mille trois cent vingt-six (98 944 326)	Huit (08) mois
5	Construction de cinq (05) Sous-Préfectures : Lot n° 5 : Construction de la Sous-Préfecture de MVANGAN	CONCEPT ENGINEERING CAMEROON, Tél:677 527 973	Quatre-vingt-dix-huit millions, sept cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent deux (98 794 302)	Huit (08) mois

Les entreprises susvisées sont par conséquent invitées à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2eme étage, porte 214, tél.222.22.66.01, pour les formalités d'élaboration des Marchés y afférents.
Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000021/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001603/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA SÉLECTION D'UN ET/OU DES CABINETS, BUREAUX D'ÉTUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE LA MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

L'entreprise ci-après désignée, soumissionnaire à l'Avis d'Appel d'Offres sus-visé est, après délibération de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande relative audit Avis d'Appel d'Offres.

Il s'agit de :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT F CFA T.T.C	DELAI DES PRESTATIONS
Mise à jour du schéma directeur informatique du Ministère de l'Administration Territoriale	**TEAM INFORMATION SYSTEM SARL**, Tél:77 98 82 51	Vingt-neuf millions, cinq cent soixante-quatorze mille (29 574 000) francs CFA, TTC	Trois (03) mois

Ladite entreprise est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2eme étage, porte 214, tél.222.22.66.01, pour les formalités d'élaboration de la Lettre-Commande y afférente.

Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000022/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001606/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA SÉLECTION D'UN ET/OU DES CABINETS, BUREAUX D'ÉTUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE L'ÉLABORATION DES PLANS D'ORGANISATION DES SECOURS (PLANS ORSEC) DES DÉPARTEMENTS DE LA MENOUA, DU NDE ET DU KOUNG-KHI.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

Les entreprises ci-après désignées, soumissionnaires à l'Avis d'Appel d'Offres sus-visé sont, après délibération de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, déclarées adjudicataires des Lettre-Commande relatives audit Avis d'Appel d'Offres.

Il s'agit de :

N°	PROJETS	ADJUDICATAIRES	MONTANTS F CFA T.T.C	DELAIS DES PRESTATIONS
1	Élaboration des Plans d'Organisation des Secours (Plans ORSEC) : **Lot n°1 : Élaboration des Plans d'Organisation des Secours du Département de la Menoua**	**INFRUCTUEUX**		
2	Élaboration des Plans d'Organisation des Secours (Plans ORSEC) : **Lot n°2 : Élaboration des Plans d'Organisation des Secours du Département du Nde**	**GLOBAL CONSULTING SERVICES (GCS) BP : 8114, Douala Tel : 699 94 57 88**	Quinze millions (15 000 000)	Trois (03) mois
3	Élaboration des Plans d'Organisation des Secours (Plans ORSEC) : **Lot n°3 : Élaboration des Plans d'Organisation des Secours du Département du Koung-Khi**	**PLANET INTEGRETED CONSULTANTS ; BP : 8982 Douala ; Tél : 695 29 67 95 // 699 94 46 05**	Quinze millions (15 000 000)	Trois (03) mois

Les entreprises susvisées sont par conséquent invitées à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2eme étage, porte 214, tél.222.22.66.01, pour les formalités d'élaboration des contrats y afférents.

Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

COMMUNE DE TOKOMBERE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 12/AONO/C-TOK/CIPM-BEC DU 25/07/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION AU CSI DE MAKALINGAÏ, COMMUNE DE TOKOMBERE, DEPARTEMENT DU MAVO-SAVA, REGION DE L'EXTREME-NORDFINANCEMENT : BIP-MINSANTE, EXERCICE 2022 IMPUTATION : 5640047 06641372 523316 611 ; AUTORISATION : IX06012

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
5640047 06641372 523316 611

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Danlle cadre du budget d'Investissement public de l'exercice 2022. le Maire de la Commune de Tokombéré. (Autorité Contractante), lance un Appel d'Offrs National Ouvert d'urgence pour les travaux de CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'HOSPITALISATION AU CSl DE MAKALINGAÏ, Arrondissement de Tokombéré ; Département du Mayo-Sava , Région l'Extrême-Nord

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste nest pas exhaustive :

• Les travaux préliminaires ;

• Les fondations ;

• Béton armé et élévation ;

• Maçonnerie; • Enduit-chape et divers ;

• Faux plafond : • Revetement scellé ;

• Charpente - couverture ;

• Menuiserie bois ;

• Menuiserie métallique ;

• Peinture - vitrerie ;

• Electricité ;

• Fluides.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel à l'issue des études préalables est de **Dix-sept millions (17 000 000) F CFA**

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La présem Appel d'Offres est ouverte àl'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises agréées de droits camerounais, ayant une experience avérée dans le domaine de laconstruction des Bâtiments et du Génie-civil ... Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les infoimations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSANTE, Exercice 2022, sur la ligne d'imputation budgétaire n°56 40 047 06 641372 523316611

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présentavis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouyrab^s auprès de la Commune de Tokombéré, Autorité Contractante, Cellule d'Appui au lancement d'Appel d'offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'appel d'Offres peut être obtenu àla Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sise dans f enceinte des services de la Commune, dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais dachat du dossier de **Vingt cinq Mille (25 000) francs CFA** auprès de la recette municipale.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** et **six (06)** copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du f devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, dans l'enceinte des services de aCommune de TOKOMBERE. au plus tard le **16 août 2022 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°12/2022/AONO/C-TOK;CIPM-BEC DU 25/07/2022 EN PROCEDURE TILWAUX DE CONSTRUCTION DUNE SALLE D'HOSPITALISATION AU CSI DE MAKALINGAI, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTREME-NOUD FINANCEMENT : BIP-MINSANTE, EXERCICE 2022 IMPUTATION : 5640047 06641372 523316 611 AUTORISATION : IX06012 Délai d'exécution : trois (03) mois
AN'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le maximum prévu par le maître d'ouvrage à la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire ne doit joindre à ses pièces administratives,une caution de soumission par une banque de premier ordre agi-éée par le Ministère charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. d'un montant de**Trois cent quarante mille (340 000) de Francs CFA** et valable pendant trente (30) joursau-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces du dossier administratif qui doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou (Prefet, Sous-prefet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel dOffres moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréee par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps le 16/08/2022 à 12 heures** précises dans la salle de délibérations de la Commune de TOKOMBERE, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (meme en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

13. Critère d'évaluation
L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

• **1ère étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;

• **2ème étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;

• **3ème étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :
13.1. Critères éliminatoires
13.1.1. Pièces administratives

a) Absence decaution de soumission ;

b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2. Offre technique

a) Documents falsifiées ouscannés ;

b) Chiffre d'affaires dans les bâtiments et Travaux Publics (TP) au cours (03) dernières années supérieur ou égaie à Dix-sept millions (17 000 000) de Francs CFA ;

c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiment ;

d) Non satisfaction, au moins à vingt-deux (22) critères essentiels sur trente-un (31).

13.1.3. Offre financière

a) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faîte sur 31 des critères essentiels ci-dessous :

a) Présentation sur **04 critères** ;

b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **04 critères** ;

c) Le matériel de chantier àmobiliser sur **07 critères** ;

d) La méthodologie d'exécution sur **12 critères** ;

e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **04 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de TOKOMBERE, Autorité Contractante attribuera le marche au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins disante après vérifications de ses prix et jugée substantielleinenl conforme au Dossier d'Appel dOttres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restem engagées par leurs offres pendantane période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent etre obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, dans l'enceinte des services de la Commune de TOKOMBERE et à la Délégation Départementale des Travaux Publics du Mayo-Sava à Mora.

MAROUA le 25 Juillet 2022

Le MAIRE

TIKIRE BOUKAR

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000026/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001597/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR L'ACQUISITION DE CINQUANTE (50) KITS INFORMATIQUES AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

L'entreprise ci-après désignée, soumissionnaire à l'Avis d'Appel d'Offres susvisé est déclarée adjudicataire du Marché afférent audit Avis d'Appel d'Offres.

Il s'agit de :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT F CFA T.T.C	DELAI DES PRESTATIONS
Acquisition de cinquante (50) kits informatiques au profit du Ministère de l'Administration Territoriale	**MEDICIS Sarl**, Tél: 697 86 74 63 // 657 67 89 74; BP:1158 Yaoundé	Quatre-vingt-dix-sept millions, cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante (97 188 750) francs CFA, TTC	Deux (02) mois

Ladite entreprise est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2eme étage porte 214, tél.222.22.66.01, pour les formalités d'élaboration du Marché y afférent.

Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000017/C/MINAT/2022 DU 08 AOÛT 2022 DÉCLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001605/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA SÉLECTION D'UN ET/OU DES CABINETS, BUREAUX D'ÉTUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE L'ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES À RISQUES DE LA RÉGION DE L'EST.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

L'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 001605/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 du 25 mai 2022 pour la sélection d'un et/ou des cabinets, bureaux d'études ou entreprises en vue de l'élaboration de la cartographie des zones à risques de la Région de l'Est est, après délibération de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, déclaré infructueux.

Le présent Communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000018/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001600/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA CONSTRUCTION DE LA RÉSIDENCE DU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA MEFOU- ET-AKONO.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

L'entreprise ci-après désignée, soumissionnaire à l'Avis d'Appel d'Offres sus-visé est, après délibération de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, déclarée adjudicataire du Marché relatif audit Avis d'Appel d'Offres.

Il s'agit de :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT F CFA T.T.C	DELAI DE LIVRAISON
Construction de la résidence du Préfet du Département de la Mefou- et-Akono	CONCEPT ENGINEERING CAMEROON, Tél:677 527 973	Cent soixante-dix-huit millions, cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-dix-huit (178 584 478) francs CFA, TTC	Douze (12) mois

Ladite entreprise est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2eme étage, porte 214, tél.222.22.66.01, pour les formalités d'élaboration du Marché y afférent.

Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000024/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001598/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION DE SUIVI DES ARMES ET MUNITIONS AU PROFIT DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE (EXTENSION AU NIVEAU DES SERVICES LOCAUX ET COLLECTE DES DONNÉES).

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

L'entreprise ci-après désignée, soumissionnaire à l'Avis d'Appel d'Offres sus-visé est, après délibération de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande relative audit Avis d'Appel d'Offres.

Il s'agit de :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT F CFA T.T.C	DELAI DES PRESTATIONS
Développement d'une application de suivi des armes et munitions au profit du Ministère de l'Administration Territoriale (extension au niveau des services locaux et collecte des données)	EMC ENGINEERING Sarl, BP : 13 998 Yaoundé, Tél : 222 21 79 53 /699 93 38 84	Trente-neuf millions, sept cent quarante-six mille vingt-cinq (39 746 025) francs CFA, TTC	Trois (03) mois

Ladite entreprise est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2eme étage porte 214, tél.222.22.66.01, pour les formalités d'élaboration de la Lettre-Commande y afférente.

Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000339/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE MBANG.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 01601/AONOPU/MINAT/CIPM /2022 du 25 mai 2022 pour la construction de cinq (05) Sous-Préfectures;
Considérant l'offre formulée par le Groupement GLOBAL BUILDING FOR AFRICA // DYNAMIC EASY COMPANY Sarl pour le lot n°4 : Construction de la Sous-Préfecture de MBANG;
Considérant le Procès-Verbal de négociation entre le Ministère de l'Administration Territoriale et le Groupement GLOBAL BUILDING FOR AFRICA // DYNAMIC EASY COMPANY Sarl;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er. Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué au **Groupement GLOBAL BUILDING FOR AFRICA // DYNAMIC EASY COMPANY Sarl, BP:891 Yaoundé-Olezoa; Tél: 677 43 47 80**, le Marché relatif à la construction de la Sous-Préfecture de MBANG,pour unmontant de**Quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quarante-quatre mille trois cent vingt-six (98 944 326) francs CFA, TTC.**

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de huit **(08) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

COMMUNE DE KALFOU

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/2022/AONO/C/KALFOU/ CIPM-BEC DU 04/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS LATRINES A QUATRE (04) COMPARTIMENTS AU CSI DE ZARIA DANS L'ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINSANTE POUR L'EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction **de deux blocs latrines a quatre (04) compartiments au CSI de ZARIA** dans l'Arrondissement de **KALFOU**, Département du Mayo-Danay. Le Maire de la Commune de KALFOU Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du MINSANTE.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les travaux de terrassement ;
- La fondation ;
- La maçonnerie-élévation ;
- La charpente-couverture :
- La menuiserie métallique ;
- Le revêtement – peinture ;
- Plomberie sanitaire

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **5 000 000** (**cinq millions**) de francs CFA.

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère **de la santé**, Exercice 2022 sur la ligne d'imputation suivante :

Ligne n°

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de KALFOU, Secrétariat Général ou Secrétariat particulier du Maire dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de KALFOU, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **10 000 (dix mille) francs CFA** payable à la Recette Municipal KALFOU.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de KALFOU au plus tard le 23/08/**2022,** date limite de réception des offres **à 10 heures 00** et devra porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°013/2022/AONO/C/KALFOU/ CIPM-BEC

DU 04/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX

DE CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS LATRINES A QUATRE(04) COMPARTIMENTS AU CSI DE ZARIA DANS L'ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **90 jours** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans pièce 12 du DAO, une somme de **100 000 (cent mille) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, …), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture de tous plis se fait en **un (01) seul temps.**

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 23/08/2022 à 11 heures précises par la Commission Interne de passation des marchés Publics dans le bureau du Président à la Commune de KALFOU.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

14. Critères d'évaluation

- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraine le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

Pièces Administratives

- Dossier incomplet,
- Absence de la caution de soumission,
- Pièce falsifiée ou non authentique,

Offre Technique :

- Dossier incomplet,
- Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
    - Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf 29 critères essentiels sur quarante-deux 42,

Offre financier :

- Offre financiere incomplète,
- Pièce non conformes,
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,
- Absence d'un sous-détail de prix,
- sous-détail de prix irréaliste et erroné

Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur 0**3 critères** ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- Méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
- Références de l'entreprise sur **10 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de KALFOU, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de KALFOU,

KALFOU le 4 Aout 2022

Le MAIRE

GOGOBELE Jean

CITY MAYOR

RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER N°002/RNIT/BCC/ITB/2022 OF _09 AUGUST 2022_ FOR THE RECRUITMENT OF A CONSULTING FIRM FOR THE CONTROL AND SUPERVISION OF COMPONENTS 2 & 4 PROJECTS IN THE CITY OF BAMENDA AS PART OF THE–C2D - URBAN PROGRAM "REGIONAL CAPITAL 2" .

FINANCEMENT
BUDGET DU PROGRAMME C2D/CR/FONDS DE CONTREPARTIE (BUDGET DU PROGRAMME C2D/CR/FONDS DE CONTREPARTIE)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

The City Mayor of the Bamenda City Council "BCC" (here in after referred to as "the Client") has received a grant from the 3 rd Debt Relief and Development contract between the Republic of France and the Republic of Cameroon to cover the cost of the C2D – Urban Program "Regional Capitals 2", and intends to allocate a portion of the funding to payments relating to the Contract for which this Request for Proposal is issued.

---

2. Consistance des prestations

The Client is now seeking proposals for the provision of the following consulting services "For the control and Supervision of the execution of works of commercial facilities and green spaces in the city of Bamenda as part of the C2D – Urban Program "Regional Capital 2"' '. here in after referred to as the "Services". For further information on the Services, please refer to the attached Terms of Reference (Section VII).

3. Cout Prévisionnel

The estimated cost of the operation after studies stands at **fortynine million (49,000,000)CFA Francs**

4. Période d'éxecution

N / A

5. Allotissement

N / A

6. Participation et origine

Participation in this Call for Tenders is restricted to the Consulting Firms (BET) preselected following ASMI N° 001/EOI/20/BCC/C2D-RC2/2020 of 14 January 2021. The names and addresses of the shortlisted firms are as follows:

NS	Consultant	Addresses

		Mankon-Bamenda, PO Box 720
1	INTEGRATED ENGINEERING ASSOCIATES LIMITED Consulting Engineers	Tel/Fax: 677622199 Email: ieacameroon@yahoo.com NWR, PO BOX 978
2	JOINT VENTURE UNIVERSAL CONSULT & APNTAA Enterprise	Phone: 699302004 Email: kengambe@yahoo.co.uk Bamenda, BP 208
3	WILLAN'S COMPANY LIMITED	Phone: 698613408/677924750/664122168 Email: willanscoltd@gmail.com Douala, PO Box 6256
4	WINNER SARL	Phone: 675 428 969 PO Box 425 B'DA
5	BAMBUIY ENGINEERING SERVICES & TECHNIQUES	Phone: 677 936 926

7. Financement

The works subject of this invitation to tender shall be funded by C2D - “REGIONAL CAPITAL 2” budget. 'Convention CCM 1521 01 G of 28 June 2018'.

8. Consultation du Dossier

This invitation cannot be transferred to any other consultant.

A complete set of this Request for Proposals (RFP) can be viewed

9. Acquisition du Dossier

viewed and withdrawn upon presentation of an invitation letter in 04 volumes (French Version, English Version, ToR of Bamenda) at the Local Coordination Unit of the C2D-Urbain programme, located **at up station behind the Regional Delegation of Housing and Urban Development of the North West Region in Bamenda** , at the Local Coordinator's office: Tel. 677 85 03 32, Email: lcuc2drcbamenda@gmail.com.

10. Remises des offres

Proposals must reach the Secretariat of the Local Coordination Unit of C2D “Regional Capitals” in Bamenda, located at up station behind the Regional Delegation of Housing and Urban Development of the North West Region not later than _____[49 days after publication] at 01: 00 pm as prescribed in section I, ITC 17.7 and ITC 17.9 and should carry the registrations:

11. Delai de Livraison

The maximum execution timeframe provided for by the Project Owner for the execution of the services subject of this tender is the duration for which the works is executed

12. Cautionnement Provisoire

Proposals must be accompanied by a bid bond of **Nine hundred and eighty thousand (980,000 F CFA** issued by a first-rate bank or an insurance company approved by the Ministry of Finance. This bond must be valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

13. Recevabilité des Offres

For fear of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing services or administrative authorities (Senior Divisional Officer, Divisional Officers etc…) must imperatively be produced in accordance with the Special Regulations of the invitation to tender.

They must obligatorily not be older than three (3) months preceding the date of submission of bids or may be established after the signature of the tender notice.

Any bid not in compliance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible.

14. Ouverture des Plis

The administrative, technical and financial bids shall be opened in a single phase.

The opening of the administrative documents and the technical and financial offers shall take place on the

Bidders may attend or be represented by a duly mandated person.

15. Critères d'évaluation

The evaluation criteria consist of two types: the qualifying criteria and essential criteria. These criteria are designed to identify and reject bids incomplete or non-compliant to the essential conditions established in the Bidding Documents relating to Offers including the admissibility of administrative documents, compliance of the technical offer to the CAD specifications and qualification of candidates.

16. Attribution

The contract shall be awarded to the bidder whose bids shall be judged essential in compliance with the tender file.

17. Durée Validité des Offres

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of bids.

18. Renseignements Complémentaires

Additional information can be obtained during working hours from the Local Coordination Unit of the C2D-Urbain programme, located at up station behind the Regional Delegation of Housing and Urban Development of the North West Region in Bamenda, at the Local Coordinator's office: Tel. 677 85 03 32, Email: lcuc2drcbamenda@gmail.com.

19. Méthode de selection

N / A

20. Nombre Maximum de Lots

N / A

BAMENDA le 9 Aout 2022

Le MAYOR

ACHOBONG TAMBENG Paul

PORT AUTONOME DE DOUALA

DÉCISION N°1782-22/DAG/DG/PAD DU 08/08/2022 PORTANT ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ CHANAS, BP. 109 DOUALA, DU MARCHÉ RELATIF AU LOT 3 : MATÉRIEL TERRESTRE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 008/PAD/CIPM-AS/2022 DU 23/05/2022POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES DU PATRIMOINE DU PORT AUTONOME DE DOUALA.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

VU la Loi n° 98/0021 du 24 Décembre 1998, portant Organisation, du Secteur Portuaire ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017, portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 99/130 du 15 Juin 1999, portant création du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/034 du 24 Janvier 2019 portant réorganisation du Port Autonome de Douala ;
VU le Décret n° 2019/035 du 24 Janvier 2019 portant approbation des statuts du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0474/16/CA/PAD du 24 Août 2016, portant nomination du Directeur Général du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0618-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 portant Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0619-18/CA/PAD du 07 Décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement du Comité d'Arbitrage et d'Examen des Recours dans le système des marchés du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0662-19/CA/PAD du 16 Septembre 2019 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de la commande publique du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0856/21/CA/PAD du 22 Décembre 2021 portant adoption du budget du Port Autonome de Douala pour l'exercice 2022 ;
VU l'instruction générale n° 007/22/DG/PAD du 06 Janvier 2022 fixant le cadre général de l'exécution du budget du Port Autonome de Douala ;
VU la Résolution n° 0933-22/CA/PAD du 30 Mai 2022 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnement et Services du Port Autonome de Douala ;

VU le Dossier d'Appel d'Offres 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 23 Mai 2022 **pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.** ;
VU le Compte rendu de la 30 ème session de la Commission Interne de Passation des Marchés des Approvisionnements et Services du 29 Juillet 2022 ;

Considérant les nécessités de service,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er.- La Société**CHANAS, BP. 109 Douala,** est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offre National Ouvert N° 008/AONO/CIPM-AS/PAD/2022 du 23 Mai 2022 **pour la souscription des polices d'assurances du patrimoine du Port Autonome de Douala.**

- **MONTANT DU MARCHÉ : 196 710 411 F CFA TTC ;**
- **DELAI D'EXÉCUTION : trois (03) ans**

ARTICLE 2.- La présente décision sera notifiée au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 3.- Le Directeur des Affaires Générales est chargé de l'application des dispositions découlant de la présente décision. /-

DOUALA le 8 Aout 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO'O Cyrus

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

DECISION N° 000337/D/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA CONSTRUCTION DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'ENDOM.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités Publiques ;
Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022;
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 8 mars 2012 ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;
Vu la circulaire n°000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n° 01601/AONOPU/MINAT/CIPM /2022 du 25 mai 2022 pour la construction de cinq (05) Sous-Préfectures;
Considérant l'offre formulée par les ETS AMINA pour le lot n°2 : Construction de la Sous-Préfecture d'ENDOM;
Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er. Il est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué aux **ETS AMINA, BP : 8393 Yaoundé, Tél : 655 18 33 69**, le Marché relatif à la construction de la Sous-Préfecture d'ENDOM,pour unmontant de **Quatre-vingt-dix-sept millions six cent vingt mille six cent quarante-quatre (97 620 644) francs CFA, TTC.**

Article 2.-La prestation de référence sera exécutée dans un délai de huit **(08) mois**, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage des travaux.

Article 3.-La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

COMMUNE D'AFANLOUM

DECISION MUNICIPALE N° 55/DM/CAFAN/SG/22PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LÀ BIBLIOTHEQUE D'AFANLOUM, DANS LA COMMUNE D'AFANLOUM, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Maire de la Commune d'Afanloum,

Vu la constitution ;

Vu la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant codes général des Collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de la tutelle sur les communes, syndicats des

Communes et Etablissements Communaux, et tous les textes modificatifs et complémentaires ;

Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la commune d'AFANLOUM ;

Vu le décret n°2020/757 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur **KIN-NOU NANA Thierry** Adminis

Vu le Décret n°2018/0366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2018/449 du 1 er Aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) ;

Vu l'arrêté N°000156/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection **de Madame MEYANGA MARIE ANGELE Epse NOAH** comme **Maire de la commune d'Afanloum ;**

Vu la décision n°0000309/D/MINMAP/SG/DAJ/MNAS du 23 Mai 2022 portant désignation d'un Président par intérim à la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune d'Afanloum ;

Vu la note N°036/RC/PRC/RCE/DRMP/DDMAF/CAFAN/CIPM/S du 19 Juillet 2022 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Afanloum

Vu le procès-verbal d'analyse n°017 du 26 Juillet 2022 de la Commission Interne de Passation des Marché d'Afanloum ;

Considérant les prévisions budgétaires ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

ARTICLE 1 ER : le soumissionnaire, **attributaire** du marché objet du ***Dossier d'appel d'offresN°011/AONO/SG/CIMP-CAFAN/2022 dans la Commune d'Afanloum,*** **département de la *MEFOU et AFAMBA, région du CENTRE*** est le suivant :

N° Lot	Entreprise	Montant TTC (F CFA)	DELAIS D'EXECUTION
Unique	ETS.TN ENGENEERING	6 998 408	2 Mois

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5E (KOTO)

DECISION N°014/D/CAD5/CABM/CIGAMP/2022 PORTANT PUBLICATION DES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°13/AONO/CADS/CIPM/2022 DU 24 JUIN 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE GBPS DE MASSOUMBOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA V, DEPARTEMENT DU WOURI.MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE DE LA COMMUNE DE DOUALA 5.FINANCEMENT : BIP - EXERCICE 2022.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DOUALA 5ème
Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code Général des collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n°93/321 du 25 Novembre 1993 Portant création de la Commune d'Arrondissement de Douala 5ième ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation
des Marchés Publics
Vu La circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu La Circulaire N° 00000456/C/MINFI/ du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution, au suivi et au contrôle
du Budget de l'État, et autres Entités Publiques pour l'exercice 2022
Vu Le décret n°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur MBOUTOU Benjamin comme préfet du Département
du Wouri ;
Vu L'arrêté N° 000302/A/MINDDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur MFEUNGWANG Richard comme Maire
et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Douala 5'ème Département
du Wouri, Région du littoral ;
Vu Le Dossier D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° **13/AONO/CADS/CIPM/2022 DU 24 JUIN 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE GBPS DE MASSOUMBOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA V, DEPARTEMENT DU WOURI.**
Vu le rapport d'analyse des offres ;
Vu le procès-verbal de proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Douala 5ème

DÉCIDE

ARTICLE 1er: La lettre commande objet de l'appel d'offres susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après:

ATTRIBUTAIRE	MONTANT (F CFA)	DELAI D'EXECUTION
DYNAMITE CONSTRUCTION SARL. BP:9192 : 'I 92 Douala Tel : 677.89.13.95	**6 677 000 HT** **7 962 323 TTC**	TROIS(3) MOM

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

DOUALA le 27 Juillet 2022

Le MAIRE

MFEUNGWANG Richard

COMMUNE D'OMBESSA

ADDITIF 1 AU DAO NO 03 (A) RELATIF LA CONSTRUCTION DE DEUX SALLES D'HOSPITALISATION AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BAKOA-BOYAMAGAGNE (LOT 1), DANS LA COMMUNE D'OMBESSA

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Autres

Au lieu de ...

Non retranscription intégrale du RGAO dans le DAO notamment les articles 4.2b, 17.6b, 26.1 et 32.4
Incohérence entre l'AAO et le RPAO sur l'heure de remise des offres
Absence de disposition pour le visa MINMAP sur le décompte général et définitif
Exigence des marques spécifiques (pantex, Legrand)

Lire plutot

Retranscription intégrale du RGAO dans le DAO notamment les articles 4.2b, 17.6b, 26.1 et 32.4
Harmonisation de l'heure limite de remise des offres : 19 **/08/2022 à 12 heures précises**
Disposition insérée
Exigence annulée

LE RESTE SANS CHANGEMENT

OMBESSA le 16 Aout 2022

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNAUTÉ URBAINE DE KRIBI

DECISION 008/D/SG/CUK /CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LAVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT ENPROCEDURE D'URGENCE N° 001 BIS/A0NO/PU/CIPM/CUK DU 14/07/2012 RELATIF A L'ACQUISITION DE TROIS (03) VEHICULES PICK UP DE LUXE 4X4 DOUBLE CABINE FULL OPTION A LA COMMUNAUTE URBAINE DE KRIBI DEPARTEMENT L'OCEAN, REGION DU SUD

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

ARTICLE 1er : Le Marché, objet de l' avis d'appel d'offres susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, déclaré infructueux.

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

KRIBI le 12 Aout 2022

Le MAIRE

SABIKANDA Guy Emmanuel

CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AAONO/CR-AD/SG/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL ET DU MOBILIER DE BUREAU POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA EN PROCEDURE D'URGENCEEXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
222 210

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua lance un Appel d'Offres National Ouvert relatif à l'acquisition du matériel et du mobilier de bureau pour le Conseil Régional de l'Adamaoua.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation consistent en l'acquisition du matériel et du mobilier de bureau pour le Conseil Régional de l'Adamaoua dont la consistance est détaillée dans le descriptif et le devis pièce du présent Dossier d'Appel d'Offres,

3. Cout Prévisionnel

L'enveloppe prévisionnelle est de **cent soixante millions (160 000 000) F CFA.**

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation à ce présent appel d'offres est ouverte aux sociétés camerounaises spécialisées dans la fourniture du mobilier de bureau.

6. Financement

La présente prestation est financée par le Budget du Conseil Régional de l'Adamaoua, exercice 2022.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général du Conseil Régional sis à l'immeuble siège BP : 542 Ndéré Tel : 222 25 26 41.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dans les locaux du Conseil Régional de l'Adamaoua (bureau du Secrétaire Général, BP: 542 Ndéré Tel: 222 25 26 41) dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette Régionale, d'une somme de **Deux Cent Mille (200 000) FCFA** non remboursable représentant les frais d'achat du DAO.
Lors du retrait du dossier, le soumissionnaire devra remettre une copie de son reçu de versement portant bien son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro de l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Conseil Régional de l'Adamaoua (bureau du Secrétaire Général, BP: 542 Ndéré Tel: 222 25 26 41) au plus tard **le 12 SEPTEMBRE 2022 à 14 heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CR-AD/SG/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022, RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL ET DU MOBILIER DE BUREAU POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

1. Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison objet du présent appel d'offres est de deux (02) mois dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des foumitures.

2. Lieu de livraison
Le lieu de livraison prévu est l'immeuble siège du Conseil Régional de l'Adamaoua.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un Etablissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure à la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le montant de la caution de soumission est de **: trois millions deux cent mille (3 200 000) Francs CFA**

12. Recevabilité des Offres

Les autres pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de **trois (03) mois** et en cours de validité.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps,
L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu **le 12 SEPTEMBRE 2022 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans dans la salle de réunion du Conseil Régional de l'Adamaoua.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires ;

a) Absence d'une pièce du dossier administratif ou pièce non-conforme ;
b) Note technique inférieure à 80/100 de oui ;
c) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
d) Omission d'un prix quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
e) Non-conformité du modèle de soumission ;
f) Non-justification de la possession-exploitation d'une menuiserie industrielle (licence d'exploitation et photos):
g) N'avoir pas exécuté au cours des cinq (05) dernières années un marché similaire d'un montant supérieur ou égal à 200 millions au moins;
h) Absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire certifie n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années, mais aussi, qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie annuellement par le MINMAP.
i) Capacité financière inférieure à 400 000 000 FCFA
j) Absence de prospectus

2- Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :
a) Présentation de l'offre (Propreté/Lisibilité des documents (séparation des pièces dans l'ordre par des intercalaires de couleur autre que le blanc), cconformitè de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO
b) Les références de l'entreprise : Avoir exécuté au moins six marchés similaires au cours des cinq (05) derrières années (joindre première et dernière page des contrats et procès-verbaux de réception)
- Trois (03) Références similaires supérieur ou égale à 150 000 000 FCFA
- Deux (02) Références similaires supérieur ou égale à 100 000 000 FCFA
- Une (01) Référence similaire supérieur ou égale à 50 000 000 FCFA
g) Certificat de garanti sur cinq ans
d) Attestation de capacité financière supérieur ou égale à 400 000 000 FCFA
e) Disponibilité dans l'entreprise des équipements et matériels spécifiques pour l'installation et la maintenance des équipements : fournir la liste des outillages d'installation ;
f) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP paraphés, cachetés et signés) avec la mention lu et approuvé ;
g) Service après-vente :
- Personnel atelier (05 techniciens dans le domaine de la menuiserie et de l'ameublement : CV et diplôme légalisé)
- Photo Atelier de menuiserie (factures d'achat des équipements légalisées)
h) Planning et délai de livraison.
- Planning
- Délai de livraison supérieur ou égale à 60 Jours
Existence de la méthodologie de fabrication des meubles

Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.

15. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant satisfait aux critères de qualifications et dont l'offre aura été évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général du Conseil Régional sis à l'immeuble siège BP : 542 Ndéré Tel : 222 25 26 41 dès publication du présent avis.

Dispositions relatives a la lutte contre la corruption :

Tout acte de corruption ou de manoeuvres frauduleuses doit être reporté au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

NGAOUNDERE le 12 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

MOHAMADOU DEWA

COMMUNE D'OMBESSA

ADDITIF 1 AU DAO N°01 (A) RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DES VOIES BOKOU-BOUYOUMENOU (04,50 KM) LOT 1, BOYABOGO ECOLE-OMASSA-MARCHE BALIAMA - CARREFOUR KASSA - CARREFOUR BOYABISSOUMBI (07 KM) LOT2, DANS LA COMMUNE D'OMBESSA

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1	Autres

Au lieu de ...

Absence de précision sur le nombre maximum de lots qu'un soumissionnaire peut être attributaire
Incohérence dans l'AAO sur le montant de la caution de soumission du lot2 dans les critères éliminatoires et essentiels
L'article 6 du CCAP notamment les ponts 6.27, 6.28, 6.30 du DAO
Modification de la constitution de l'offre administrative dans le RPAO, CCAP RGPAO, CCTP par l'absence de preuves d'acceptation des conditions du marché
Incohérence des AAO sur le montant de la caution de soumission lot2
Incohérence entre l'AAO et le RPAO sur la date limite de soumission des offres en ligne
Incohérence entre l'AAO le RPAO la grille d'évaluation des offres technique critères éliminatoires et essentiels

1	Autres

Lire plutot

Deux (02) lots au maximum
le montant de la caution de soumission du lot2 harmonisés dans les critères éliminatoires et essentiels
Texte règlementaires caducs
Preuves d'acceptation des conditions du marché insérées
Montant de la caution de soumission lot2 harmonisé
Harmonisation de la date limite de soumission des offres en ligne : 19 **/08/2022 à 12 heures précises**
Harmonisation et cohérence des informations selon le DTAO/Travaux page 44

OMBESSA le 16 Aout 2022

Le MAIRE

KEDI MOUKO Éric Fabrice

COMMUNE DE MERI

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002BIS/AONO/C.MERI/CIPM/TBEC/2022 DU 05/08/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE GODOLA GROUPE 1 DANS LA COMMUNE MERI. DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINEDUB-RT) EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
56 15 102 01 641350 523314 426

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2022, le Maire de la Commune de MERI, Autorité Contractante (AC) Maître d'Ouvrage, lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classes à l'Ecole Publique GODOLA GROUPE 1 dans la Commune de MERI, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

• Les travaux préparatoires ;

• Les terrassements ;

• La maçonnerie en fondation ;

• La maçonnerie en élévation ;

• Lacharpente et la couverture ;

• La menuiserie métallique ;

• L'électricité ;

• La peinture ;

• Les voiries et réseaux divers

3. Cout Prévisionnel

Seize millions cinq cent mille (16 500 000) F CFA

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont Invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINEDUB-RT), Exercice 2022, sur les lignes d'Imputation Budgétaires et coûts estimatif TTC

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent nvis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès du Secrétariat Général de la Commune de MERI.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu a la Commune de MERI, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre de frais d'achat du dossier de **Trente mille (30 000) francs CFA** auprès du la recette municipale de Merl.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du Secrétariat Général de la Commune de MERI, au plus tard le **25/08/2022 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention :
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002bis/AONO/C.MERI/CIPM/TBEC/2022 DU 05/08/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSES A L'ECOLE PUBLIQUE GODOLA GROUPE 1 DANS LA COMMUNE MERI DU DEPARTEMENT DU DIAMARE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEDUB-RT ; EXERCICE 2022 :

les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (MO) est de **trois (03) mois** calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. d'un montant de **trois cent trente mille (330 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque rie premier ordre ou une compagnied'assuranceagréée par le Ministre chargé des Financesou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plisse fera en **un (01) temps le 25/08/2022 à 11 heures** précises dans la salle des réunions de la Commune de MERI, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :
• **1ère étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;

• **2ème étape** : Evaluation technique des offres administrativeraent conformes ;

• **3ème étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :
13.1. Critères éliminatoires
13.1.1. Pièces administratives

- Absence de la caution de soumission : 48 heures ;

- Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;

- Fausse déclaration dans le Dossier Administratif

13.1.2. Offre technique

a) Dossier incomplet ;

b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;

c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

d) Non satisfaction, au moins, à **trente-cinq (35) critères essentiels** sur **quarante-neuf (49) ;**

e) avoir abandonné au cours de 03 dernières années un marché ou figurer sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP

13.1.3. Offre financière

a) Offre financière incomplète ;

b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

c) Absence d'un sous-détail de prix ;

d) Sous-détail de prix irréaliste eterroné.

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **49 critères essentiels** ci-dessous :

a) Présentation sur **03 critères** ;

b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **13 critères** ;

c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **12 critères** ;

d) La méthodologie d'exécution sur **10 critères** ;

e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **11 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de MERI, Autorité Contractante (AC), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès du Secrétariat Général de la Commune de MERI, dès publication du présent avis. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

MAROUA le 5 Aout 2022

Le MAIRE

EL HADJ HAMAWA WASSILI

CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CR-AD/SG/CIPM/2022 DU 11 AOUT 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS POUR GARDIENS SUR LE SITE DEFINITIF DU SIEGE DU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA A MARDOCK-NGAOUNDERE

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
220 100

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le but de l'amélioration du cadre de travail de ses services, Le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua (Maître d'Ouvrage) lance, sur financement du Budget du Conseil Régional de l'Adamaoua, exercice 2022, un Appel d'Offres National Ouvert, pour les travaux de sécurisation du site devant servir à la construction de l'immeuble siège du Conseil Régional de l'Adamaoua à travers la construction de deux maisons d'astreinte pour gardien et d'une clôture de sécurité,

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent les tâches suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive :
- Installation du chantier et implantation ;
- Fondation ;
- Dallage ;
- Elévations ;
- Charpente et couverture ;
- Enduits et raccords ;
- Revêtements ;
- Menuiserie ;
- Peinture ;
- Electricité ;
- Plomberie sanitaire.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **trente millions (30 000 000) francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres seront constitués d'un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux Sociétés, Entreprises ou Groupement d'Entreprises, de droits Camerounais exerçant dans le domaine des bâtiments et travaux publics.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres National Ouvert sont financés par le Budget d'Investissement Public du Conseil Régional de l'Adamaoua, Exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire N° 220 100.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les locaux du Conseil Régional de l'Adamaoua (Bureau du Secrétaire Général, BP: 542 Ngaoundéré Tel: 222 25 26 41) ; dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu aux heures ouvrables dans les locaux du Conseil Régional de l'Adamaoua (Bureau du Secrétaire Général, BP: 542 Ngaoundéré Tel: 222 25 26 41) dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **50 000 (cinquante mille) Francs CFA** payable à la Recette du Conseil Régional de l'Adamaoua.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être parvenue dans les locaux du conseil Régional de l'Adamaoua (bureau du Secrétaire Général, BP: 542 Ngaoundéré Tel: 222 25 26 41), au plus tard **le 12 SEPT 2022 à 14 heures** et devra porter la mention suivante : .

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/CR-AD/SG/CIPM/2022 DU 11 AOUT 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS POUR GARDIENS SUR LE SITE DEFINITIF DU SIEGE DU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA A MARDOCK-NGAOUNDERE »
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** à partir de la notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de **six cent quarante mille (640 000) francs CFA,**

Cette caution sera valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de validité des offres. Il sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif,

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux et copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet. Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.
Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

Louverture des offres en un temps aura lieu **le 12 SEPT 2022 à 15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion du Conseil Régional de l'Adamaoua.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Principaux critères éliminatoires
- Absence ou non-conformité persistante d'une pièce administrative après des plis :
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées
- Absence de la caution de soumission ;
- Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels.

NB : Toutes les pièces doivent être certifiées conformes par une autorité administrative de 03 mois suivant la date de dépôt des offres.

2. Les principaux critères essentiels :
Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1- Présentation de l'offre ..... **Oui/Non**
2- Chiffre d'affaire moyen supérieur ou égal à trente millions (30 000 000) de FCFA des marchés réalisés les deux dernières années ..... **Oui/Non**
3- Attestation de surface financière de dix millions (10 000 000) de FCFA ..... **Oui/Non**
4- Références de deux (02) marchés ou lettres-commandes dans le même domaine ..... **Oui/Non**
5- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels justifiés ..... **Oui/Non**
6- Expérience du personnel d'encadrement : au moins 2 ans dans le domaine pour chacun Conducteur des travaux (Technicien Supérieur de Génie Civil) et du chef de chantier (Bac technique option Génie Civil)..... **Oui/Non**
7- CCAP (Parapher toutes les pages, signer la dernière page) ..... **Oui/Non**
8- CCTP (Parapher toutes les pages, signer la dernière page) ..... **Oui/Non**

Les offres n'ayant pas satisfait à au moins **70% de Oui** de ces critères lors de l'analyse technique, seront jugées techniquement non qualifiées et ne pourront pas accéder à l'analyse financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre-commande au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les locaux du Conseil Régional de l'Adamaoua (Bureau du Secrétaire Général, BP : 542 Ndéré Tel : 222 252641).

NGAOUNDERE le 11 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

MOHAMADOU DEWA

COMMUNAUTÉ URBAINE DE KRIBI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 001 THIRD/A0NO/PU/CUK/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 POUR LA FOURNITUREDE TROIS VEHICULES PICK-UP DE LUXE 4X4 DOUBLE CABINE FULL OPTION À LA COMMUNAUTE URBAINE DE KRIBI

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la ville de Kribi (Maitre d'Ouvrage), lance un avis d'appel d'offres national ouvert pour la fourniture de TROIS (03) véhicules pick-up de luxe 4x4 double cabine full option, dans la perspective d'assurer le fonctionnement optimum de ses services et la réalisation de ses missions régaliennes.

2. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Cent vingt millions (120 000 000) de francs CFA

3. Participation et origine

Conformément à la règlementation des marchés publics en vigueur, tout candidat installé en territoire camerounais qui s'estimera capable de répondre Jans les délais fixes, après publication de l'appel d'offres pourra valablement soumissionner

4. Financement

La fourniture des véhicules objet du présent appel d'offres est financée par le budget de la communauté urbaine de Kribi.

5. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut etre consulté au Cabinet Maire de la Ville de Kribi B.P. 45 Kribi - Cameroun - : - Fax: 222 46 14 04 - info.villede kribi@yahoo.com. - Site web: www.villedekribi.cm dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut etre consulté et retiré. au Cabinet Maire de la Ville de Kribi B.P. 45 Kribi - Cameroun - : - Fax: 222 46 14 04 - info.villede kribi@yahoo.com. - Site web: www.villedekribi.cm dès publication du présent avis,surprésentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de cent cinquante mille **(150 000) francs CFA dans** les caisses de la Recette Municipale de la Communauté Urbaine de Kribi

7. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01)original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir à la Communauté Urbaine di Kribi (Service des Marchés Publics et des approvisionnements) au plus tard le 30 août 2022 à 12 heures précises, heure locale sous enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la ville de Kribi avec la mention suivante:

APPFL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001

Third/AONO/PU/CUK/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022RELATIF À L'ACQUISITION DE

TROIS (03) VÉHICULES PICK UP DE LUXE 4X4 DOUBLE CABINE FULL OPTION A LA

COMMUNAUTEURBAINE DE KRIBI

" À ! N'ouvrir qu'en séance de dépouillement''

8. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison du véhicule est fixé à 90 jours à compter de la date de notification de l'Ordre de Service au fournisseur.

9. Cautionnement Provisoire

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de deux millions quatre cent mille (2 400 000) francs CFA délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, tes pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles doivent être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des offres ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres. La soumission dument timbrée est signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

11. Ouverture des Plis

La Commission Interne de Passation des marchés Publics de la Communauté Urbaine de Kribi procédera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le 30 aout 2022 à partir de 13 heures précises dans la salle des actes de la Communauté Urbaine de Kribi,seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires:

1. Dossier administratif incomplet ou pièce jugée non conforme 48h après

"ouverture des offres;

2. Fausse déclaration ou pièce falsifiée;

3. Caractéristiques techniques du véhicule souhaité non conformes

B. Critères essentiels :

1. Présentation Générale de l'offre ;

2.Spécificationstechniques

3_ Références dans les fournitures similaire;

4.Capacité financière;

5.Délai de livraison;

NB: ta grille détaillée d'évaluation est annexée au présent Dossier de Consultation

13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre **pendant quatre-vingt-dix(90) jours à partir** de la date limite fixée pour la **remise des offres.**

14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Cabinet du Maire de la Ville de Kribi BP: 45 Kribi - Cameroun – Fax :222 46 14 04

KRIBI le 12 Aout 2022

Le MAITRE D'OUVRAGE

SABIKANDA Guy Emmanuel

COMMUNE DE MERI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/C.MERI/CIPM/TBEC/2022 DU 05/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES AIRES D'ABATTAGE DANS LES LOCALITES DE MINGUILIYA ET MERI DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, EXERCICE 2022 ; IMPUTATION : 56 27 100 02 641350 523318 821 ; AUTORISATION DE DEPENSE N° : IX02923

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
56 27 100 02 641350 523318 821

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la commune de Meri, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation des aires d'abattage dans les localités MINGUILIYA et MERI, dans la commune de MERI, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

A – **REHABILITAION ET EXTENSION**

- Travaux préparatoire ;
  - Réfection du bâtiment ;

- Extension du bâtiment ;
  - Maçonnerie en élévation ;
  - Charpente-Couverture-Plafonnage ;
  - Finition et revêtement ;

3. Cout Prévisionnel

Cinq millions neuf cent trente mille (5 930 000) F CFA.

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'investissement public du MINDDEVEL, **Exercice 2022,** pour un montant TTC de **5 930 000 FCA**.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables au secrétariat général de la commune de MERI,

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans la commune de MERI, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, au titre des frais d'achat du dossier, de **Dix mille (10 000**) **francs CFA** auprès de la Recette de la commune de MERI.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) origina**l et **six (06) copies** marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du Secrétariat de la Commune de Meri, au plus tard le **25/08/2022** à **10 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/C-MERI/CIPM/TBEC/2022 DU 05/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES AIRES D'ABATTAGE DANS LES LOCALITES DE MINGUILIYA ET MERI, DANS LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, Exercice 2022 ; IMPUTATION : 56 27 100 02 641350 523318 821

AUTORISATION DE DEPENSE N° : IX02923

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Deux (02) mois** calendaires, et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Cent dix huit mille six cent (118 600) F CFA**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **25/08/2022** à **11 heures** précises dans la salle de réunion de la commune de Meri. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- 1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;

- 2e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;

- 3e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1. Critères éliminatoires

13.1.1. Pièces administratives

a) Absence de la caution de soumission ;

b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2. Offre technique

a) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;

b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

c) Offre sans chef de chantier ;

d) Figurer sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre des Marchés Publics ;

e) Non satisfaction, au moins, à **vingt-sept (27) critères essentiels** sur **trente-huit (38)**

13.1.3. Offre financière

a) Offre financière incomplète ;

b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

c) Absence d'un sous-détail de prix ;

d) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

13.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **38 critères essentiels** ci-dessous :

a) Présentation sur **03 critères** ;

b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **10 critères** ;

c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **07 critères** ;

d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;

e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **05 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de MERI , Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours et aux heures ouvrables, auprès du secrétariat de la Commission Communale de Passation des Marchés des Publics.

MAROUA le 5 Aout 2022

Le MAIRE

EL HADJ HAMAWA WASSILI

COMMUNE DE TOKOMBERE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°13/AONO/ C.TOK/CIPM/BEC/2022 DU 25/07/2022 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE (01) SALLE DE CLASSE A L'EP TALA-NDUEL DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DÉPARTEMENT MAYO SAVA, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORDFINANCEMENT : BIP- MINEDUB, EXERCICE 2022 ; IMPUTATION : 56 15102 01 641372 523314 426 AUTORISATION ; IX01402

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
56 15102 01 641372 523314 426

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la commune de Tokombéré. Maître d'Ouvrage lance en procédure cfurgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction D'UNE (01) SALLE DE CLASSE a L' EP TALANDUEL dans lacommune deTOKOMBERE, département Mayo Sava, région de L'extrème-Nord

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les tâches suivantes :

• Les travaux préparatoires ; • Les terrassements :

• Les fondations ; • Lesmaçonneries - élévations ;

• La charpente - couverture-plafond ;

• La menuiserie métallique ;

• L'électricité ;

• Lapeinture ;

• Les voiries et réseaux divers.

3. Cout Prévisionnel

Huit millions deux cent soixante-quinze mille (8 275 000) de Francs CFA.

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés etentreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil. Par te présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont Invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget dlnvestissemenl Public du MINEDUB. Exercice : 2022, pour un coût estimatif par lot de : **Huit millions deux cent soixante-quinze mille (8 275 000) de Francs CFA.**

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Tokombéré.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de Tokombèré, dès publication du présent avis, sur présentaUon d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **quinze mille Francs (15.000) francs CFA** à la Recette Municipal de Tokombéré.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de Tokombéré, Cellule d'Appui au lancement des Appel d'offres, au plus tard le **16/08/2022 à 11 heures**, heure locale etdevra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°13/AONO/C.TOK/CIPM/TBEC/2022 DU 25/07/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE (01) SALLE DE CLASSE AL'EP TALANDUEL DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE. DÉPARTEMENT MAYO SAVA, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : BIP-MINEDUB, EXERCICE 2022 IMPUTATION : 5615102 01 641372 523314426 AUTORISATION ; IX01402

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **165 500 (Cent soixante cinq mille cinq cents) francs CFA** , et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-prèfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de deux (02) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postèrieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée parune banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sefera en **un (01) temps le 16/08/2022 à 12 heures** précises dans la salle des actes de la Commune de Tokombéré, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

15. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **deux (02) étapes** :

• **1ère étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;

• **2ème étape** : Évaluation technique des offres administrativemenl conformes ;

• **3ème étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

16.Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

16.1. Critères éliminatoires

16.1.1. Pièces administratives

a) Absence de la caution de soumission ;

b) Pièce falsifiée ou non authentique.

16.1.2. Offre technique

a) Fausse déciaration, documents falsifiés ou scannés ;

b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

c) Avoir présenté le même chef de chantier pour les projets concernés ;

d) N'avoir pas abandonné un chantier au cours des trois demiéres années ;

f) Non satisfaction, au moins, à vingt-six (26) critères essentiels sur trente-six (35).

16.1.3.Offre financière

a) Omission dans t'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

b) Absence d'un sous-détail de prix ;

c) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

16.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques serafaite sur la base des **36 critères essentiels** ci-dessous :

a) Présentation sur **03 critères** ;

b) Le personnel d'encadrement de l'enlreprise sur **10 critères** ;

15. Attribution

c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **07 critères** ;

d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;

Le Maire de la Commune de Tokombéré, Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte, aura été évaluée la moins-disante après vérification de ses prix et Jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres. Un soumissionnaire peut être attributaire d'un ou de deux lots au maximum.

e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **03 critères**.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Tokombéré.

MAROUA le 25 Juillet 2022

Le MAIRE

TIKIRE BOUKAR

COMMUNE DE KALFOU

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°005/2022/DC/C-KALFOU/CIPM-AG DU 04/08/2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CMPJ DE KALFOU, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune de KALFOU, Autorité Contractante, lance un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation pour l'équipement du CMPJ de KALFOU, Arrondissement de KALFOU,Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

La consistance de la fourniture, objet de la présente Demande de Consultation, porte sur l'équipement du CMPJ de KALFOU en conformité avec les prescriptions du Descriptif de la Fourniture.

3. Cout Prévisionnel

pour un coût prévisionnel de **Huit Millions (8 000 000) de Francs CFA TTC.**

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine.

Par la présente consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les **informations authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

6. Financement

La fourniture, objet de la présente Demande de Cotation, est financée par **le Budget Investissement Publics du MINJEC, Exercice 2022**

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de KALFOU.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Mairie de KALFOU, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Quinze mille** (**15 000) francs CFA ,** auprès de la Recette Municipale de KALFOU.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un **(01)** original et six **(06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Consultation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Mairie de KALFOU auprès du secrétariat général, au plus tard le 23/08/**2022 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

«AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 005/2022/DC/C-KALFOU /CIPM-AG

DU 23/08/2022 POUR L'EQUIPEMENT DU CMPJ DE KALFOU, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public du MINJEC

EXERCICE 2022, IMPUTATION :

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Délai d'exécution : Deux (02) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra, joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (selon le modèle) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances, d'un montant de **cent soixante mille (160 000) de francs CFA,** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le 23/08/**2022 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de KALFOU, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les principaux critères éliminatoires porteront sur :

1. L'absence de la caution de soumission ;
2. La présentation d'une pièce administrative non conforme et non régularisée dans un délai n'excédant pas 48 heures suivant l'ouverture des plis ;

3. La fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
4. L'absence d'au moins une (01) référence dans le projet de la fourniture ou d'équipement ;
5. Le Candidat déclaré non qualifier après analyse à base des critères essentiels ;

Sous peine de rejet la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces originales ou en copies certifiées conformes .ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

Les critèresessentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1	La présentationde l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du Dossier de Consultation, pièces dans l'ordre et intercalaires de couleur)	Oui/non
2	Reference de l'entreprise : production d'au moins cinq(05) copies de lettre-Commandes exécutées par l'entreprise pour les deux dernières années (1ere et dernière pages + PV de réception) de fourniture des équipements divers	Oui/non
3	Chiffre d'affaire d'au moins 30 000 000 (trente millions) francs CFA	Oui/non
4	La preuve d'acceptation de la Lettre –Commande : Projet de Lettre –Commande paraphé sur chaque page et dument signé et daté à la dernière page	Oui/non

NB **:** Seuls les soumissionnaires ayant obtenu **quatre (0) 4« OUI » sur quatre(04)** à l'évaluation technique seront admis à l'analyse financière.

15. Attribution

La Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre conforme pour l'essentielle à toutes les prescriptions du présent Dossier de Consultation et ayant présenté la partie financière évalué la moins- disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : **673 20 57 25 / 699 37 07 48**

KALFOU le 4 Aout 2022

Le MAIRE

GOGOBELE Jean

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 008/AONO/MINADER/CIPM/2022 DU 10 AOUT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE POUR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'équipement du Cabinet du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural en matériel roulant, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture d'un véhicule.

2. Consistance des prestations

La prestation objet du présent Marché comprend la fourniture d'un (**01**) véhicule station wagon.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **80 000 000 FCFA** (Quatre-vingt millions) de Francs CFA TTC,

4. Allotissement

Cet Appel d'Offres National Ouvert est constitué d'un seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises agréées, de droit camerounais et justifiant de capacités techniques et financières pour la fourniture des véhicules.

6. Financement

La fourniture, objet du présent Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence est financée par le **BIP MINADER, Exercice 2022.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés, Téléphone : 222 22 16 24, 3e chalet), dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés, Téléphone : 222 22 16 24, 3e chalet) dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-cinq mille (85 000)**francs CFA payable au Poste Comptable du Trésor territorialement compétent.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (**07**) exemplaires dont un (**01**) original et six (**06**) copies marquées comme telles, devra parvenir au Service des Marchés du MINADER Téléphone : 222 22 16 24, 3e chalet au plus tard **le 01er septembre 2022 à 14 heures**, et devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 008/AONO/MINADER/CIPM/2022 DU 10 AOUT 2022 RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE POUR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL.
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

1. Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison dudit véhicule objet du présent Appel d'Offres est de trois **(03) Mois calendaires**.
2. La livraison se fera au Parc Automobile de l'Etat (Garage Administratif Central de Yaoundé).

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant **d'un million six cent mille (1 600 000)** de Francs CFA etvalable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet,…), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en **un temps.**
L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu **le 01er septembre 2022 à 15 heures** par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural dans la salle de conférences de la DESA.
NB Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée,

14. Critères d'évaluation

1- Critères éliminatoires
- Absence du cautionnement de soumission;
- Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Non-respect des modèles de pièces (pièces en l'annexe 09);
- Absence des prospectus détaillés originaux avec photos en couleurs, accompagnés des fiches techniques du fabricant décrivant la fourniture proposée même dans les copies ;
- Absence de l'autorisation du fabricant ou du distributeur agréé ;
- Absence du certificat de garantie ;
- Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années ;
- Non-satisfaction d'au moins **4 sur 5 de oui** des critères essentiels ;
- Non-respect d'une caractéristique technique majeure contenue dans le tableau ci-après :

Caractéristiques majeures	**Valeurs**
	Station Wagon

Cylindrée	Supérieur ou égal à 2755 Cm^3
Garde au sol	Supérieur ou égal à 215 mm
Nombre de places assises	Supérieur ou égal à 7 places
Nombre de portes :	Supérieur ou égal à 5
Source d'énergie	Diesel
Empattement	Supérieur ou égal à 2790 mm
Capacité du réservoir	Supérieur ou égal à 87 litres
Couple maxi :	Supérieur ou égal à 500 Nm /1600-2800 /tr-mn

2- Critères essentiels

L'évaluation de l'offre technique portera sur les critères énoncés dans le tableau ci-dessous:

N°	CRITERES ESSENTIELS	POSITIF (OUI)	NEGATIF (NON)
1	Référence du soumissionnaire : Avoir exécuté au moins une (**01**) livraison similaire au cours des trois (**03**) dernières années.		
2	Satisfaction d'au moins 80% des autres caractéristiques techniques :		
3	Disponibilité des pièces de rechanges et service après-vente (Disponibilité des ateliers de réparation, disponibilité d'un personnel permanent et qualifié)		
4	Délai de livraison ? 03 mois		
5	Preuves d'acceptation des conditions du marché : Cahier des Clauses Administratives Particulières **(**CCAP) et Descriptif des Fournitures remplis, paraphés daté et signés à la dernière page		

Pour qu'une offre soit retenue pour l'analyse financière, elle devra satisfaire tous les critères éliminatoires et au moins **4 sur 5 de oui** des critères essentiels.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (**90**) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (Direction des Ressources Financières et du Patrimoine/Service des Marchés, Téléphone : 2 22 22 16 24, 3e chalet).

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

YAOUNDE le 10 Aout 2022

Le MINISTRE

MBAIROBE Gabriel

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

COMMUNIQUE N° 000025/C/MINAT/2022 DU 08 AOUT 2022 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N° 001595/AONOPU/MINAT/CIPM/2022 DU 25 MAI 2022 POUR LA SÉLECTION D'UN ET/OU DES CABINETS, BUREAUX D'ÉTUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR STATISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX DU MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Ministre de l'Administration Territoriale communique :

L'entreprise ci-après désignée, soumissionnaire à l'Avis d'Appel d'Offres sus-visé est, après délibération de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande relative audit Avis d'Appel d'Offres.

Il s'agit de :

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT F CFA T.T.C	DELAI DES PRESTATIONS
Élaboration du schéma directeur statistique des services centraux du Ministère de l'Administration Territoriale	**ISOFT-NET** , Tél: 697 97 99 02; BP:1385 Yaoundé	Quarante-neuf millions, trois cent neuf mille huit cent soixante-quinze (49 309 875) francs CFA, TTC	Trois (03) mois

Ladite entreprise est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Administration Territoriale, Service des Marchés Publics, 2eme étage porte 214, tél.222.22.66.01, pour les formalités d'élaboration de la Lettre-Commande y afférente.

Le présent Communiqué portant publication des résultats, tient lieu de mainlevée de la caution de soumission./-

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le MINISTRE

ATANGA NJI PAUL

CITY MAYOR

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N°014/ONIT/BCC/ITB/2022 OF 11/08/2022 FOR THE EXECUTION OF THE WORKS FOR THE CONSTRUCTION OF MARKETS IN THE CITY OF BAMENDA IN TWO LOTS

FINANCEMENT
BUDGET DU PROGRAMME C2D/CR/FONDS DE CONTREPARTIE (BUDGET DU PROGRAMME C2D/CR/FONDS DE CONTREPARTIE)
IMPUTATION
CCM 1521 01 G

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

In line with the execution of the C2D “Regional Capitals 2” program, the State of Cameroon through the City Mayor of the Bamenda City Council wishes to launch an Open National Invitation to Tender for the execution of the works for the construction of Markets in the city ??of Bamenda in two lots.

2. Consistance des prestations

The works subject of this contract includes:

- Preliminary works;
- EARTHWORKS - ROADS AND OTHER NETWORKS SYSTEMS (VRD)
- CIVIL WORK;
- CARPENTRY - ROOFING - STRUCTURAL STEELWORK;
- TILING;
- PLUMBING SYSTEM;
- ELECTRICITY NETWORK;
- METAL JOINERY -ALUMINUM- LOCKSMITHING;
- WOOD JOINERY AND FALSE CEILING;
- PAINTING.

In addition, all other suggestions are necessary for the good execution of the works according to the specifications of the STC .

3. Cout Prévisionnel

S/N	BATCH	COST/LOT FCFA (IAT)
1	LOT 1	188,415,000
2	LOT 2	131,175,000
	Total	**319,590,000**

4. Période d'éxecution

N / A

5. Allotissement

The works subject to the above tender are grouped in two lots as presented in the table below:

S/N	LOTS	Duration
1	LOT 1	Cattle Market;
2	LOT 2	Ntamuche Market.

6. Participation et origine

Participation in this invitation to tender is opened to all companies specialized in building construction and public works.

7. Financement

The works subject of this invitation to tender shall be funded by C2D - “REGIONAL CAPITAL 2” budget. 'Convention CCM 1521 01 G of 28 June 2018'.

Payments shall be done within a maximum timeframe of 30 calendar days from the date of submission of the approved detailed accounts (bills).

8. Consultation du Dossier

The Tender File may be consulted and obtained from the City Mayor's Secretariat at the Bamenda City

Council (TEL: 233 361 313 or 677 773 859) and the office of the Coordinator of the C2D program (tel: 677 850 332), as soon as this tender notice is published (Tel: 233 361 313, 677 773 859).

9. Acquisition du Dossier

The file may be obtained from the office of the coordinator of the program (Tel: 677 850 332) as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of **One hundred and fifty-five (155 000) CFA francs** payable at the Bamenda City Council Treasury under the budgetary head 712 101.

10. Remises des offres

Each offer drafted in English or French in seven (7) hard copies including the original and six (6) copies and a scanned soft copy (CD or USB) of all the bids marked as such, should reach the **Secretariat of the Local Coordination Unit of C2D “Regional Capitals” in Bamenda , located at up station behind the Regional Delegation of Housing and Urban Development of the North West Region in Bamenda** , **latest 21/09/2022 (42 Days) at 12.00 noon precisely** and should carry the inscription:

11. Delai de Livraison

The maximum execution timeframe provided by the Project Owner for the execution of the subject of the work of this tender is presented in the table below:

S/N	LOTS	Duration
1	LOT 1	11 **MONTHS**
2	LOT 2	

12. Cautionnement Provisoire

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank or insurance company approved by the Ministry in charge of Finance featuring in this tender file of the amounts tabulated below and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

No_ –	batch	Amount (F CFA)
1	LOT 1	3,768,300
2	LOT 2	2,623,500

13. Recevabilité des Offres

For fear of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing services or administrative authorities (Senior Divisional Officer, Divisional Officers, etc…) must imperatively be produced following the Special Regulations of the invitation to tender.

They must obligatorily not be older than three (3) months preceding the date of submission of bids or may be established after the signature of the tender notice.

Any bid not in compliance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible.

14. Ouverture des Plis

The administrative, technical and financial bids shall be opened in a single phase.

The opening of the administrative documents and the technical and financial offers shall take place on the **21/09/2022** at **1:00 pm** precisely by the Bamenda City Council Internal Tenders Board at the Bamenda City Council conference hall.

Bidders may attend or be represented by a duly mandated person.

15. Critères d'évaluation

The evaluation criteria consist of two types: the qualifying criteria and essential criteria. These criteria are designed to identify and reject bids incomplete or non-compliant to the essential conditions established in the Bidding Documents relating to Offers including the admissibility of administrative documents, compliance of the technical offer to the CAD specifications, and qualification of candidates.

1.1. Elimination criteria

These criteria are designed to identify and reject bids incomplete or non-compliant to essential conditions established in the Bidding Documents relating to Offers including the admissibility of administrative documents and technical qualification of candidates.

These criteria are:

- Absence of Bid Bond;
- False statements or falsified documents;
- Insufficient financial capacity

o Attestation of Financial Capacity (certificate from a first-class bank) is defined per lot as follows:

- batch 1: CFAF 51,000,000
- batch 2: CFAF 36,000,000

o Average turnover for the past three years (2021, 2020 and 2019) is defined per lot as follows:

- Batch 1: 310,000,000
- Batch 2: 215,000,000
- The unavailability of a signed statement of integrity, eligibility and social and environmental responsibility

1.2. Essential criteria

The evaluation of the technical offers will be made following the binary (yes/no) based on the essential qualification criteria below:

o bidder's experience.

o human means.

o material means.

Methodology approach.

References should be recent enough (under 10 years) and justified with extracts of contract.

The details of these essential cr iteria are specified in the evaluation matrix contained in the Special Regulations of the Invitation to tender of the Bid (Section 4).

16. Attribution

The contracts shall be awarded to those bidders whose bids shall be judged essential in compliance with the tender file and are evaluated as the lowest in cost.

A bidder may tender for more than one lot and can be attributed two (2) lots on the condition that:

He should obligatorily present two separate documents for personnel, equipment and financial capacity (cumulative as specified in 15.1)

17. Durée Validité des Offres

Bidders will remain committed to their offers for *ninety (90) days from* the deadline set for the submission of bids .

18. Renseignements Complémentaires

Complementary technical information may be obtained during working hours from the Coordinator of the Local Coordination Unit of the C2D-REGIONAL CAPITAL program office (Tel: 677 850 332), Bamenda City Council. (Tel: 233 361 313, 677 773 859).

19. Méthode de selection

N / A

20. Nombre Maximum de Lots

N / A

BAMENDA le 11 Aout 2022

Le MAYOR

ACHOBONG TAMBENG Paul

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°012/AONO/CUD/CIPM/2022 DU 16/08/2022 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU GUICHET UNIQUE DE LA CUD SIS A BONANJOFINANCEMENT :BUDGET CUD – EXERCICES 2022

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans sa politique d'amélioration des conditions de travail du personnel de la Communauté Urbaine, **le Maire de la Ville de Douala, Autorité Contractante,** lance un **Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'aménagement des locaux du guichet unique de la CUD sis à Bonanjo**

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préalables ;
- Travaux de démolition et de maçonnerie ;
- Travaux de menuiserie (bois, alu, métallique) ;
- Travaux de Plomberie et sanitaires.
- Travaux d'électricité ;
- Travaux de carrelage ;
- Travaux d'étanchéité et raccord sur la toiture ;
- Travaux de peinture et sérigraphie de marquage ;
- Climatisation / Mobiliers.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue du relevé sur site s'élève à **Vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA.**

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, ne comporte qu'un (01) seul lot dont le site est celui du Guichet Unique de la Communauté Urbaine de Douala à Bonanjo.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise de droit camerounais spécialisée dans le domaine des BTP.

6. Financement

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise de droit camerounais spécialisée dans le domaine des BTP.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Direction des Services Généraux et du Patrimoine / Sous-Direction de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à la Voirie Municipale sise **« derrière le Restaurant le BOJ » au 1.049, Rue Pasteur, au 5ème étage de l'immeuble SCI N° 222 à Bonanjo**, B.P : 43 Douala, Tél/Fax : 233 42 15 09 Douala- Cameroun, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être acquis à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine de la Communauté Urbaine de Douala sise au 1.049, Rue Pasteur, au 5ème étage de l'immeuble SCI N° 222 à Bonanjo dans la ville de Douala dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **45 000 (Quarante-cinq mille) francs** CFA au titre des frais d'achat de dossier, dans le compte Spécial CAS N° 33598800001-89 ouvert à cet effet par l'Agence de Régulations des Marchés Publics (ARMP), auprès des agences de la Banque Internationale pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) des chefs-lieux des régions et des villes de Limbé et Dschang. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprises désireuses de participer à l'appel d'offre.

9. Remises des offres

Chaque offre sera rédigée en français et ou en anglais en **Huit (08) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies physiques** et **une (01) copie numérique** marquées comme telle, devra parvenir à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine / Sous-Direction de Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Douala sise **« derrière le Restaurant le BOJ » au 1.049, Rue Pasteur, au 5ème étage de l'immeuble SCI N° 222 à Bonanjo**, au plus tard le **27/09/2022** à **12 heures, heure locale** et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 012/AONO/CUD/CIPM/2022 DU 16/08/2022
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DU GUICHET UNIQUE DE LA CUD SIS A BONANJO
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est fixé à **Quatre (04) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de **Cinq cent mille (500 000)** FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, …), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **27/09/2022 à 13 heures locale** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans la salle de réunions de ladite Commission, sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1er à Bonanjo.
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires
critères
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier administratif 48 heures après ouverture des offres ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non-respect deux (02)critères essentiels ;
Absence d'un prix unitaire quantifié dans le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) ;
- Présence dans la liste des entreprises défaillantes établie par le MINMAP ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de l'exécution des marchés publics au cours des trois (03) dernières années.
Les critères essentiels :
- Chiffre d'affaires Oui/Non
- Référence de l'entreprise Oui/Non
- Disponibilité du matériel et des équipements essentiels Oui/Non
- Expérience du personnel d'encadrement Oui/Non

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **Quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse ci-après :
- Communauté Urbaine de Douala ;
- DSGP/Sous-direction de la Passation des Marchés Publics ;
A la voirie Municipale sise « derrière le Restaurant le BOJ » au 1.049, Rue Pasteur, au 5ème étage de l'immeuble SCI N° 222 à Bonanjo, BP : 43 Douala – Cameroun ; Tél. : (237) 233 421 509 / Fax : (237) 233 426 950, E-mail : villededouala@yahoo.fr.

DOUALA le 16 Aout 2022

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°014/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE DE MISSOLE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. (EN PROCEDURE D'URGENCE)FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL, EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2022, le PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE DE MISSOLE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.

2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser au titre du présent marché comprennent :

- Travaux préparatoires ;
- Fondations ;
- Maçonnerie-Élévation
- Charpente et couverture ;
- Menuiserie métallique ;
- Électricité ;
- Peinture ;
- V.R.D

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **vingt-cinq (25 000 000) Francs CFA**

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Conseil Régional du Littoral (BIP), exercice 2022, sur la ligne d'imputation budgétaire 220140

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, Service Technique, dès publication du présent avis, sur présentation de l'Original de la Quittance de versement d'une somme non remboursable de **Vingt mille (20 000) Francs CFA** dans le compte n° 33598860001-94 intitulé "Compte Spécial CAS-ARMP'' ouvert dans toutes les Agences BICEC. Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.
Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète sur une photocopie de la Quittance.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles et une (01) version numérique devraient parvenir au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL sous pli fermé au plus tard le08 SEPTEMBRE 2022 **à 12** heures, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 014/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE DE MISSOLE, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL.
(EN PROCEDURE D'URGENCE)
. Financement : Budget d'Investissement Public du Conseil Régional du Littoral
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de Trois (03) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **Cinq cent mille (500 000) Francs CFA ;** et valable pendant cent vingt (120) jours.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **08 SEMPTEMBRE 2022 à 13 heures** et se fera en un (01) temps, par la Commission Interne de Passation des Marchés du CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, dans la salle de réunion du CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires
• Dossier non produit en huit (08) exemplaires ;
• Absence d'une pièce administrative ;
• Pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures après dépouillement ;
• La non-exécution d'un marché antérieur similaire ;
• Absence de la caution de soumission ;
• Offre Financière incomplète pour absence de :
? Lettre de soumission;
? D'un prix unitaire quantifié;
• Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
• Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
• Offre Technique incomplète pour absence de :
? La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par l'ARMP/MINMAP ;
? Un Conducteur des travaux ayant la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres.
? De rubrique « organisation, méthodologie et planning »;
• Note inférieure 18/24
Principaux critères essentiels
Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :
- Le personnel d'encadrement (08 rubriques) oui/non
- La disponibilité du matériel (02 rubriques) oui/non
- Les références de l'entreprise (03 rubriques) oui/non
- L'organisation et la compréhension du projet (05 rubriques) oui/non
- La présentation des offres (03 rubriques) oui/non
Le non-respect d'au moins 18/21 des rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL.
Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics.

DOUALA le 12 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 015/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022 POUR FOURNITURE ET INSTALLATION DU COURANT FORT A L'HOPITAL DE DISTRICT DE YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL. (EN PROCEDURE D'URGENCE) FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, (BIP) DU CONSEIL RÉGIONAL DU LITTORAL, EXERCICE 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022, le Président du Conseil Régional du Littoral (Autorité contractante), lance un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence, pour **FOURNITURE ET INSTALLATION DU COURANT FORT A L'HOPITAL DE DISTRICT DE YABASSI**.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment la fourniture, l'installation et la mise en service des appareillages électrique en courant fort des bâtiment ci-dessous énuméré et détaillé dans le Devis Quantitatif et Estimatif.
Les travaux comprennent notamment :
• CONSTRUCTION LIGNE MIXTE MT/BT TRIPHASE
• POSTE DE TRANSFORMATION ET IACM
• TABLEAU DE COMPTAGE MT/BT
• PRESTATION DIVERSES

1- BATIMENT DE DIRECTION
2- BATIMENT MATERNITE
3- BATIMENT CONSULTATION EXTERNE/ ACCEUIL
4- BATIMENT LABO/HOSPI/ SALLE DE GARDE
5- BATIMENT MORGUE
6- BATIMENT CUISINE HAUT STANDING
7- BATIMENT PHARMACIE

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel d'exécution à l'issue des études préalables est de **Seize millions cinq cent mille (16 500 000) de Francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont en un (01) lot unique.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de droit camerounais jouissant d'une bonne moralité et justifiant des capacités financières et techniques dans le domaine de l'électrification, de l'extension des réseaux MT et BT monophasés ou triphasés, les postes de transformation MT/BT monophasés ou triphasés et les petits systèmes décentralisés.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Conseil Régional du Littoral (BIP), Exercice 2022.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au conseil régional du littoral à BONANJO, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, dès publication du présent avis, sur présentation de l'Original de la Quittance de versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA** dans le compte n° 33598800001-89 intitulé "Compte Spécial CAS-ARMP'' ouvert dans toutes les Agences BICEC. Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.
Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la Quittance.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies et une (01) version numérique marquées comme telles devraient parvenir à au Conseil Régional du Littoral sous pli fermé au plus tard **le 07 SEPTEMBRE 2022 à 12 heures**, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D`URGENCE
N° 015/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 12 AOUT 2022
POUR FOURNITURE ET INSTALLATION DU COURANT FORT A L'HOPITAL DE DISTRICT DE YABASSI, DEPARTEMENT DU NKAM, REGION DU LITTORAL.
Financement : Budget d'Investissement Public du Conseil Régional du Littoral-Exercice2022
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »
NB : l'offre doit être accompagnée d'un CD contenant la version numérique sous format Excel du devis quantitatif et estimatif.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Deux (02) mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux ou à la date indiquée dans le dit ordre de service.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une assurance ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO précisant le montant de **Trois cent trente mille (330 000) FCFA** valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une assurance ou une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.
L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 07 SEPTEMBRE 2022 à 13 h 00** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés du Conseil Régional du Littoral placée auprès du Président du Conseil Régional du Littoral dans la salle de réunions du Conseil Régional du Littoral. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par **une personne** de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères Éliminatoires
Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :
1. Absence d'une pièce administrative ;
2. Pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures après dépouillement ;
3. Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU " l'Offre financière " ;
5. L'absence d'exécution d'un marché similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
6. Non validation des cinq (05) derniers critères essentiels ;
7. Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
8. Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années, et l'absence dans le répertoire annuel des entreprises défaillantes établi par l'Agence de Régularisation des Marchés Publics (ARMP);
9. Absence de preuve de la visite du site assorties des photos couleurs y compris celle de la plaque de l'enseigne de l'hôpital.

Critères essentiels
Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :
1. Présentation générale des offres…….... Oui/non
2 Déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site…. ……..... Oui/non
3. Références de l'entreprise ……..... Oui/non
4. Expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier) ... ……..... Oui/non
5. Disponibilité du matériel et des équipements essentiels mobilisable (Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ..... Oui/non
6. Méthodologie d'exécution (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène et environnement) ……..... Oui/non
7. Capacité financière ……..... Oui/non

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et présentant l'offre financière évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date initiale de dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Conseil Régional du Littoral à Douala BONANJO.
Dénonciation des cas de corruptionPour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP, aux numéros ci-après : 673 205 725 ou 699 370 748
Additif à l'Appel d'Offres
Le Président du Conseil Régional du Littoral, Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres.

DOUALA le 12 Aout 2022

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe

COMMUNAUTE URBAINE DE NKONGSAMBA

COMMUNIQUE N°019CUN/CM/CIPM/2022 DU 11/08/2022 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DEMANDE DE COTATION NUMEROS - 01/DC/CUN/CIPM/2022 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 10 (DIX) ROUES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NKONGSAMBA

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE VILLE DE NKONGSAMBA, AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

L'entreprisc ci-dessous, a ete retenuc comme Adjudicatairc relatif a la demande d'Appcl d'Offrc suscite.

INTITULE DU PROJET	SOUMISSIONNAIRE	MONTANTS TTC (FCFA)	DELHI DE LIVRAISON
ACQUISITION D'UN CAMION BENNE DE 10 (DIX) ROUES A LA COMMUNAUTE URBAINE DE NKONGSAMBA, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.	RED PLAST SARL BP : 2701 DOUALA-NDOGBONG	49 000000 (QUARANTE NEUF MILLIONS DE) FCFA TTC	30 (trente jours) calendaires

Ladite entreprise est invitee a se presenter dOs publication du present communiqué an plus tard dans Ics sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Secretariat du Mairc de la Communc de la ville de Nkongsamba pour la misc au point du projet de marche correspondent.

Le present communique ticnt lieu de main levee de caution de soumission.

NKONGSAMBA le 11 Aout 2022

Le MAIRE

NZOKI EPOH Frédérique

COMMUNE DE KALFOU

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 004/2022/DC/C-KALFOU/CIPM-AG DU 04/08/2022 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL D'ALPHABETISATION A KALFOU, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
56 15 103 01 641330 524411 426

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune de KALFOU, Autorité Contractante, lance un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation pour l'équipement **en matériel d'alphabétisation** à KALFOU, Arrondissement de KALFOU,Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

La consistance de la fourniture, objet de la présente Demande de Consultation, porte sur l'équipement **en matériel d'alphabétisation** à KALFOU en conformité avec les prescriptions du Descriptif de la Fourniture.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **Douze Millions (12 000 000) de Francs CFA TTC.**

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine.

Par la présente consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les **informations authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

6. Financement

La fourniture, objet de la présente Demande de Cotation, est financée par **le Budget Investissement Publics du MINEDUB, Exercice 2022** pour un coût prévisionnel de **Douze Millions (12 000 000) de Francs CFA TTC.**

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de KALFOU.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Mairie de KALFOU, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Vingt mille** (**20 000) francs CFA ,** auprès de la Recette Municipal de KALFOU.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un **(01)** original et six **(06)** copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Consultation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Mairie de KALFOU auprès du secrétariat général, au plus tard le 23/08/**2022 à 10 heures**, **00** heure locale et devra porter la mention:

«AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 004/2022/DC/C-KALFOU /CIPM-AG

DU 04/08/2022 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL D'ALPHABETISATION A KALFOU, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public du MINJEC

EXERCICE 2022, IMPUTATION :

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

02 MOIS

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra, joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (selon le modèle) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances, d'un montant de **deux cent quarante mille (240 000) de francs CFA,** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le 23/08/**2022 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de KALFOU, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier de Consultation

Critères éliminatoires

Les principaux critères éliminatoires porteront sur :

1. L'absence de la caution de soumission ;
2. La présentation d'une pièce administrative non conforme et non régularisée dans un délai n'excédant pas 48 heures suivant l'ouverture des plis ;
3. La fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
4. Le Candidat déclaré non qualifier après analyse à base des critères essentiels ;

Sous peine de rejet la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces originales ou en copies certifiées conformes .ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

Les critèresessentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1	La présentationde l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du Dossier de Consultation, pièces dans l'ordre et intercalaires de couleur)	Oui/non
2	Reference de l'entreprise : production d'au moins une(01) copies de lettre-Commandes exécutées par l'entreprise pour les deux dernières années (1ere et dernière pages + PV de réception) de fourniture des équipements divers	Oui/non
3	Chiffre d'affaire d'au moins 30 000 000 (trente millions) francs CFA	Oui/non
4	La preuve d'acceptation de la Lettre –Commande : Projet de Lettre –Commande paraphé sur chaque page et dument signé et daté à la dernière page	Oui/non

NB **:** Seul les soumissionnaires ayant obtenu **quatre (0) 4« OUI » sur quatre(04)** à l'évaluation technique seront admis à l'analyse financière

15. Attribution

La Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre conforme pour l'essentielle à toutes les prescriptions du présent Dossier de Consultation et ayant présenté la partie financière évalué la moins- disante

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

N/D

KALFOU le 4 Aout 2022

Le MAIRE

GOGOBELE JEAN

COMMUNE DE KALFOU

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° 003/2022/DC/C/KALFOU/CIPM DU 04/08/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CREATION D'UNE FORET COMMUNAUTAIRE A MISKINE, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
56 28 002 06 641330 522114 931

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Maire de la Commune de KALFOU, Autorité Contractante, lance un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation **pour la création d'une foret communautaire à MISKINE**, Arrondissement de KALFOU, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

La consistance de la fourniture, objet de la présente Demande de Cotation, porte sur **la création d'une foret communautaire** en conformité avec les prescriptions du Descriptif de la Fourniture.

3. Cout Prévisionnel

pour un coût prévisionnel de **Dix Millions (10 000 000) de Francs CFA.**

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine.

Par la présente consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les **informations authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

6. Financement

L'objet de la présente Demande de Cotation, est financé par **le Budget Investissement Public du MINEPDED, Exercice 2022**

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de KALFOU.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être obtenu, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Quinze mille** (**15 000) francs CFA,** auprès de la Commune de KALFOU.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un **(01)** original et six **(06)** copies marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier de Consultation, devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès de la Commune de KALFOU, au plus tard le **23/08/2022 à 10 heures**, **00** heure locale et devra porter la mention:

«AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 003/2022/DC/C/KALFOU/CIPM DU 04/08/2022

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA CREATION D'UNE FORET COMMUNAUTAIRE A MISKINE, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY, RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

ÉPOUILLEMENT >>

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

SIX MOIS

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (selon le modèle) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances, d'un montant de Deux **Cent mille (200 000) de francs CFA,** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valides le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera à KALFOU en **un (01) temps** le **23/08/2022 à 11 heures** précises dans la salle de la commission de passation de marchés, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

N/D

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : **673 20 57 25 / 699 37 07 48**.

KALFOU le 4 Aout 2022

Le MAIRE

GOGOBELE Jean

COMMUNE DE TOKOMBERE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/C.TOK/CIPM/AI/2022 DU 27/07/2022 EN PROCEDURE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION DEAU A MAKALINGAI, DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTREME-NORD. FINANCEMENT : BIP MINEE 2022

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/D
IMPUTATION
N/D

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre du BIP 2022 et du Budget d'investissement MINEE, le Maire de la TOKOMBERE (Autorité Contractante), lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU A LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- INSTALLATION DU CHANTIER. ETUDES ET IMPLANTATIONS - REALISATION DU FORAGE (FORATION, EQUIPEMENT DU FORAGE, DEVELOPPEMENT ET ESSAI DE DEBIT, REALISATION DE LA TETE DU FORAGE) ;

- EQUIPEMENT D'EXHAURE - CHAMP PHOTO VOLTAÏQUE ;

- REALISATION (04) BORNE FONTAINE ADEUX ROBINETS ;

- REALISATION DU CHÂTEAU + SALLE DE COMMANDE ;

- CLOTURE AUTOUR DU CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE. DU FORAGE ET DU CHATEAU ;

- CONDUITES (CONDUITES DE REFOULEMENT. VIDANGE DU RESERVOIR CONDUITES DE DISTRIBUTION) ;

- GESTION ET IDENTIFICATION DU PROJET.

3. Cout Prévisionnel

Le cout prévisionnel à l'issue de l'opération des études préalables est de VINGT CINQ MILLIONS (25 000 000) Francs CFA.

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans ledomaine de réalisation des ouvrages d'hydraulique. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP 2022 MINEE

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de TOKOMBERE, Cellule d'Appui au lancement des offres

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de TOKOMBERE, des publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) de **TRENTE MILLE (30 000) francs CFA** payable à ia recette municipale de TOKOMBERE.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** onginal et **six (06)** copies lisibles marquées comme telles, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de TOKOMBERE, Cellule d'Appui au lancement des appel offres, au plus tard le **16/08/2022 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/C.TOK/CIPM/AI/2022 DU 25/04/2022 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE, DEPARTEMENT DU MAYO-SAVA, REGION DE L'EXTREME-NORD. BIP MINEE, Exercice 2022 IMPUTATION : 56 32 138 01 641372 524113 851 AUTORISATION : 1X04627 Délai d'exécution ; TROIS (03) MOIS Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour ia réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de.**TROIS (03) mois.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont tefigure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **CINQ CENT MILLE (500 000) Francs CFA** chacun et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date onginale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ..). conformément aux stipulations du Règlement Particulierde l'Appel dOffres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel dOffres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps le 16/08/2022 à 12 heures** précisés dans la salle de réunions de la Commune de TOKOMBERE, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1ère étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;

- **2ème étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;

- **3ème étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ontété reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes, les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Critères éliminatoires

14.1.1. Pièces administratives

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

b) Pièce falsifiée ounon authentique.

14.1.2. Offre technique

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;

c) Chiffre d'affaires dans le domaine hydraulique au cours des trois (03) dernières années inférieur à VINGT CINQ MILLIONS (25 000 000) de Francs CFA ;

d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de réalisation d'ouvrage hydraulique ;

e) Non existence dans Coffre technique de la rubrique organisation, méthodologie et planning ;

f) Non satisfaction au moins à 70% des critères essentiels.

14.1.3. Offre financière

a) Offre financière incomplète ;

b) Pièces nonconformes ;

c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

d) Absence d'un sous-détail de prix ;

e) Sous-détail deprix irréaliste et erroné.

14.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **52 critères essentiels** ci-dessous :

a) Présentation sur **03 critères** ;

b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;

c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **12 critères** ;

d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;

e) Références et capacité de préfinancementde l'entreprise sur **12 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de TOKOMBERE, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre. qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier dAppel dOffres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour ta remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de TOKOMBERE, téléphone 699658197 email : BP : 62 MORA

MAROUA le 25 Juillet 2022

Le MAIRE

TIKIRE BOUKAR

COMMUNE DE PITOA

DECISION MUNICIPALE /DM/C-PTA/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09(BIS)/AAONO/CPTA/CIPM/2022 DU 29/05/2022 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DECERTAINES PISTES AGRICOLES DE LA COMMUNE DE PITOA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD, EN PROCEDURE D'URGENCE

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PITOA, AUTORITE CONTRACTANTE,
LOT N° 3 : Travaux de réhabilltation,de la piste agricole Axe : Carrefour IRFANA-MBOURA

Vu la Constitution ;
Vu la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 porant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Publics ;
Vu le Décret n° 0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire la composition des commissions internes de p des marchés auprès de certaines Communes ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Lettre circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert susmentionné ;
Vu la lettre de proposition président de la Commission de Passation Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d
Considérant les nécessités de service.
DECIDE
Article 1er: La Lettre Commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert N°09(BIS)/AAONO/C-PTA/CIPM/2022 du 29 pour l'exécution des travaux de réhabilitation de certaines pistes agricoles de la Commune de Pitoa, Département de la Bénoue du Nord, en procédure d'urgence. **> Lot n° 3 :** travaux de réhabilitation de la piste agricole axe : Carrefo Mboura sur un linéaire de 4 km, est pour compter de la date de signature de la présente décision attribuée ainsi qu'il suit:

N° lot	Nature des travaux	Adjudicataire	Montant TTC en Franc CFA	Délai d'exéc
3	Réhabilitation de la piste agricole axe : Carrefour Irfana-Mboura sur un linéaire de 4 km	**ALTI CONSTRUCTION SARL BP 8516 YAOUNDE TELEPHONE 694203542**	Dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze deux cent quarante-quatre (19 995 244)	Trois (03) mo

Article 2: L'entreprise susvisée ne pourra exécuter ladite Lettre-Commande qu'après signature des documents contractuels y re délai d'exécution court dès notification de l'ordre de service.
Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

GAROUA le 4 Aout 2022

Le MAIRE

OUSMANOU AMAN SA'ALY

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DANS LA VALEE DE LA BENOUE(VIVA-BENOUE)

PORTANT ANNULATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUE/UCP/CSPM/RAF/SPM/2022 DU 12 JUILLET 2022 POUR ACHAT DE DEUX (02) GROUPES ELECTROGENES D'AU MOINS 15 KVA AVEC INVERSEUR AUTOMATIQUE, Y COMPRIS LES ABRIS, L'INSTALLATION ET LA FORMATION DU PERSONNEL A L'UTILISATION.

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

Le Coordonnateur du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE), Communique :
La Demande de cotation N°003/DC/MINEPAT/MEADENA/VIVA BENOUE/UCP/CSPM/RAF/SPM/2022 DU 12 Juillet 2022 pour Achat de deux (02) groupes électrogènes d'au moins 15 KVA avec inverseur automatique, y compris les abris, l'installation et la formation du personnel à l'utilisation, lancée par le Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE) est **annulée**.
La procédure sera reprise dans les prochains jours.

GAROUA le 11 Aout 2022

Le COORDONNATEUR

MAHAMAT HABIBOU

COMMUNE DE PITOA

DECISION MUNICIPALE N°15/DM/C-PTA/2022 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE N°02/ACDM/C-PTA/CIPM/2022 DU 27/06/2022 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DU MASSIF FORESTIER DE MBOURA -TCHOLLARAM DANS LA COMMUNE DE PITOA, DEPARTEMENT DE LA BENOUE REGION DU NORD

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PITOA, AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;
Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création,organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Publics ;
Vu le Décret n° 0051/D/MINMAP du 19 février 2015 constatant à titre transitoire la composition des commissions internes de p des marchés auprès de certaines Communes ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Lettre circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu l'avis de consultation de consultation susmentionné ;
Vu la proposition d'attribution du président de la CIPM de Pitoa ;
Considérant les nécessités de service.
DECIDE
Article 1er: La Lettre Commande, objet de l'avis de consultation nationale susmentionnée est pour compter de la date de signat présente décision attribuée ainsi qu'il suit:

N° lot	Nature des travaux	Adjudicataire	Montant TTC en Franc CFA	Délai d'exécution
Unique	REBOISEMENT DU MASSIF FORESTIER DE MBOURA - TCHOLLARAM	**Ets Cameroun business center**	Dix-huit millions huit cent soixante-onze mille trois cent treize (18 871 313)	Soixante (60 Calendaires

Article 2 : L'entreprise susvisée ne pourra exécuter ladite Lettre Commande qu'après signature des documents contractuels y r délai d'exécution court dès notification de l'ordre de service.
Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

GAROUA le 4 Aout 2022

Le MAIRE

OUSMANOU AMAN SA'ALY

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DANS LA VALEE DE LA BENOUE(VIVA-BENOUE)

04/DC/MINEPAT/MEADEN/VIVA BENOUE/UCP/CSPM/RAF/SPM/2022 DU 12 AOUT 2022POUR ACHAT DE DEUX (02) GROUPES ELECTROGENES D'AU MOINS 15 KVA AVEC INVERSEURAUTOMATIQUE, Y COMPRIS LES ABRIS, L'INSTALLATION ET LA FORMATION DU PERSONNEL A L'UTILISATION

FINANCEMENT
BANQUE MONDIALE (BM) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un crédit de l'Association Intemationaie de Développement (IDA) pour financer le Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la vallée de la Bénoué (VIVA Bénoué) dans la Région du Nord du Cameroun, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paienients au titre du contrat l'**Achat de deux (02) groupes électrogènes d'au moins 15 KVA avec Inverseur automatique, y compris les abris, l'installation et la formation du personnel a l'utilisation**
.

2. Consistance des prestations

Les spécifications des fournitures sont données dans le dossier consultation.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel est de quarante sept millions cent vingt mille francs CFA.

4. Allotissement

Lot unique.

5. Participation et origine

La participation à la présente demande de cotation est ouverte aux **fournisseurs intéressés et exerçant au Cameroun**.

6. Financement

Le financement relatif à ce marché est assuré par un **crédit de l'Association Internationale pour le Développ**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier de demande de cotations en français est disponible peut être consulté aux heures ouvrables à l'**Unité de Coordination du Projet**.

8. Acquisition du Dossier

Il peut être obtenu à l'adresse mentionnée ci-dessous sur présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable **dix mille (10 000) francs CFA représentant les frais d'acquisition du dossier au compte : 10001 06860 33598860001 94, ouvert auprès des douze (12) agences BICEC au nom de "Compte spécial CAS ARMP »**. Le dossier de demande de cotations sera adressé le cas échéant par courrier électronique.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies**

marqués comme tels devra parvenir à à l'Unité de Coordination du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investiss

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DEDEPOUILLEMENT»

10. Delai de Livraison

Le marché (groupes électrogènes installés dans leurs abris et la formation du personnel à l'utilisation) attribuées sont à livrer à l'Unité de Coordination du Projet d'Aménagement et de Vaiorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA-BENOUE) à Lagdo, dans un délai maximum de **trente (30) jours à compter de la date de notificat**

11. Cautionnement Provisoire

Les offres doivent être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par une banque ou compagnie d'assuran

12. Recevabilité des Offres

Les offres doivent être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par une banque ou compagnie d'assurance agrée par le ministère des finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des cotations aura lieu à la MEADEN, Bureau de Lagdo, le **07 Sept 2022 à 11 Heures précises**, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation de l'offre technique portera sur les critères essentiels énoncés dans le dossier de Demande de Cotation Pour qu'une offre soit retenue pour l'analyse financière, elle devra satisfaire tous au moins 95 % des Caractéristiques de la fourniture.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant l'offre conforme pour l'essentiel aux spécifications techniques et évaluée **la moins disante.**

16. Durée Validité des Offres

La période de validité des offres est de **quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis**.

17. Renseignements Complémentaires

L'adresse de dépôt des offres est ; **Monsieur le Coordonnateur du Projet VIVA-BENOUE, Bureau de Lagdo, Sis Annexe de la MEADEN,. L'adresse de contact est Projet VIVA-BENOUE, B.P. : 1805 - Garoua, Tél. ; (+237) 680 492 310 / 696 872 370, Email ; vivabenoue237@Qmail.com avec copie à ndejeanclaude@vahoo.fr.**

GAROUA le 12 Aout 2022

Le COORDONNATEUR

MAHAMAT HABIBOU

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 22/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA FINANCEMENT :SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. EXERCICE 2022, LIGNE 23800102.

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
23800102

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures aéroportuaires, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour la construction d'un atelier de maintenance à l'Aéroport International de Douala.

2. Consistance des prestations

Les travaux consistent en :

1. Les travaux de terrassement ;
2. Les travaux de béton armé en fondation et en élévation ;
3. L'ossature métallique, charpente métallique et couverture ;
4. Les menuiseries métalliques ;
5. Les travaux de maçonneries ;
6. La plomberie sanitaire ;
7. L'Electricité courants forts – courants faibles – Sécurité incendie ;
8. La Serrurerie Métallerie ;
9. Les Menuiseries intérieures – Signalétiques ;
10. Les Carrelages sols et murs ;
11. La Peinture ;
12. Les VRD.

Les caractéristiques techniques des produits sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du présent dossier d'Appel d'Offres.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études préalables est d'environ **deux cent vingt millions (220 000 000) de F CFA TTC.**

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte, à égalité de conditions à toutes les entreprises ayant leur siège social en république du Cameroun, et spécialisées en travaux de bâtiments et constructions métalliques.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., exercice 2022, ligne 23800102.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au**Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104, Tél. 222 23 36 02, postes 335/359,** dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359,** dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cent vingt-cinq mille (125 000) FCFA dans le compte intitulé «CAS – ARMP »** ouvert dans les agences BICEC : Yaoundé Agence centrale, Douala Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

Visite de site
Pour une meilleure appréciation des travaux à réaliser, il est prévu une visite guidée à l'attention des soumissionnaires le **02/09/2022** à partir de 11 heures. Point de rencontre : secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Douala.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **12/09/2022** à **12 heures,** et devra porter la mention :
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 22/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022
POUR LACONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Delai de Livraison

Le Maître d'Ouvrage souhaite que les travaux soient exécutés dans un délai de **quatre (04) mois.** Toutefois, un soumissionnaire peut proposer un délai inférieur à celui fixé par l'appel d'offres.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréé par le ministère en charge des Finances, d'un montant de **quatre millions quatre cent mille (4 400 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours**.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le **12/09/2022 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., siégeant dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103.**
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :
1. Critères éliminatoires
a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative page 30) ;
b) Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière page 32) ;
c) Une note technique inférieure à vingt-trois (23) oui sur trente (30) pour l'ensemble des critères essentiels ;
d) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
e) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier administratif) ;
f) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
g) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière.

2. <u>Critères essentiels</u>

1. Références en constructions métalliques : **oui/non**
2. Moyens matériels : **oui/non**
3. Qualité du personnel : **oui/non**
4. Note méthodologique **: oui/non**
5. Capacité financière : **oui/non**
6. Preuves d'acceptation des conditions du marché : **oui/non**
7. Attestation de visite de site **oui/non**
8. Présentation de l'offre : **oui/non**

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour leur remise.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen
Tél. 222 23 36 02, poste 414.
NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :
- MINMAP **: 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ;**
- CONAC **: 222 20 37 32 / 658 26 26 82 ;**
- Numéro vert CONAC : **1517**.

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

AEROPORTS DU CAMEROUN SA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°23/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

Télécharger la piece d'origine Affichage Web

1. Objet

Dans la perspective de garantir une bonne exécution de la construction d'un atelier de maintenance à l'Aéroport International de Douala, suivant les normes et les règles de l'art en la matière, et dans les conditions de sureté et de sécurité exigée, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A., Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres national ouvert pour la maîtrise d'œuvre desdits travaux.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres consistent en :

- la production d'un Plan d'actions de la Maitrise d'œuvre pour l'exécution de la mission ;

- la vérification du dossier d'exécution des travaux au regard des normes, de l'ensemble des Documents Techniques Unifiés (DTU), et du CCTP du marché des travaux, en s'assurant aussi que l'étude complémentaire menée par l'entreprise pour la réalisation du dossier d'exécution n'est pas une simple reproduction par calquage ;

- l'ordonnancement, le Pilotage et la Coordination des actions rentrant dans l'exécution des travaux attendus, avec en amont la validation de l'ensemble du dossier d'exécution préparé par l'entreprise des travaux à cet effet ;

- la participation à la réception des travaux après leur achèvement.

NB : Les détails sont contenus dans les termes de référence et le devis quantitatif et estimatif.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations au vu du coût des travaux est d'environ **vingt-deux millions (22 000 000) F CFA TTC.**

4. Allotissement

Les prestations ne sont pas subdivisées en lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux Bureaux d'Etudes Techniques ayant leur siège social en République du Cameroun et spécialisées dans le suivi et le contrôle technique des travaux de construction métallique et/ ou de réhabilitation des bâtiments.

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres seront financées par le Budget de la société Aéroports du Cameroun S.A., exercice 2022, ligne 23800102.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables **au Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104, Tél. 222 23 36 02, postes 335/359,** dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., porte 0104, sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359,** dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) FCFA dans le compte intitulé «CAS – ARMP »** ouvert dans les agences BICEC : Yaoundé Agence centrale, Douala Bonanjo, Limbé, Buéa, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermé, sous peine de rejet, au **Département de la Gestion Administrative des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **porte 0104**, au plus tard le **13/09/2022à 12 heures,** et devra porter la mention :
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 23/AONO/ADC/CIPM/2022 DU 12/08/2022 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE DOUALA
« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Delai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de **cinq (05)** dont quatre (04) mois pour la durée des travaux et un mois (01) mois pour l'élaboration du rapport final

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier rang ou une compagnie d'assurance, agréée par le ministère en charge des Finances, d'un montant de **quatre cent quarante mille (440 000) Francs CFA et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.** La liste des structures habilitées est jointe en pièce n°10.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.
Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.
L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le**13/09/2022à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen, **porte 1103**.
Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale requise.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

Critères éliminatoires

a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme (confère RPAO, enveloppe administrative page 24) ;

b) Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière page 26) ;

c) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP (à joindre dans le dossier administratif) ;

d) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;

e) Note technique inférieure à 80 points sur 100 pour la notation des critères essentiels ;

f) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;

g) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière.

Critères essentiels

1. Références en prestations similaires : **10 pts ;**

1. **2.** Personnel technique d'encadrement : **35 pts ;**
2. **3.** Note méthodologique : **35pts ;**
3. **4.** Moyens matériels et logistiques : **15 pts ;**
4. **5.** Capacité financière : **01 pt ;**
5. **6.** Preuves d'acceptation des conditions du marché :.....**02 pts**
6. **7.** Présentation de l'offre : **02 pts.**

Les détails de la notation sont contenus dans le RPAO.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la mieux disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de **soixante (60) jours** à partir de la date limite du dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Maintenance de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen **Tél. 222 23 36 02, poste 414**.
NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS aux numéros suivants :
- MINMAP **: 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ;**
- CONAC **: 222 20 37 32 / 658 26 26 82;**
Numéro vert CONAC : **1517**

YAOUNDE le 8 Aout 2022

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

OWONA ASSOUMOU Thomas

ARMP
Agence de Régulation des Marchés Publics

FORMULAIRE D'ABONNEMENT AU e-JDM

Journal des Marchés Publics # _____

PUBLICITÉ

Service e-JDM
JDM Electronique

Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE
CNE Electronique

Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant ou Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél.(*): ..... E-mail(*) : .....

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél.(*): ..... E-mail(*) : .....

Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(**) : ..... B.P. : .....

Tél.(*): ..... Fax : .....

E-mail(*) : .....

Site web : .....

Option d'Abonnement

☐	Annuel	49.000 FCFA TTC
☐	Semestriel	25.000 FCFA TTC
☐	Trimestriel	15.000 FCFA TTC
☐	Mensuel	10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

CACHET ET SIGNATURE ICI

B.P.: 6604 Yaoundé - Cameroun
222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
222 20 60 43 / 222 20 33 26
infos@armp.cm www.armp.cm

Date : .....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche
- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées
- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale
- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés
- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

www.armp.cm

e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile…
La meilleure information sur les Marchés Publics !

ARMP
Agence de Régulation des Marchés Publics
6604 Yaoundé - Cameroun
222 20 60 43 / 222 20 33 26
222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
infos@armp.cm
www.armp.cm